

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'U N I O N
CATHOLIQUE
des C U L T I V A T E U R S

Vol. VII No 7

ADMINISTRATION et REDACTION

5505, Blvd St-Laurent, Montréal

Québec, 14 novembre 1934

En marge du congrès du l'U.C.C.

*L'association professionnelle s'appuie sur l'étude et non
sur l'esprit de parti. — Un ministre de l'Agriculture
qui apprécie l'union professionnelle.*

L'U.C.C. vient de terminer, au témoignage de ceux qui ont suivi son développement, le mieux réussi jusqu'à date de ses congrès annuels. Nos problèmes agricoles les plus urgents furent discutés par une élite de cultivateurs, délégués de nos différentes unions diocésaines. Nous reviendrons sur les solutions suggérées et les résolutions adoptées à ce congrès.

* * *

Où s'est formée cette élite qui fait l'admiration de tous ceux qui ont assisté à nos derniers congrès? L'U.C.C. a voulu faire de ses cercles locaux des réunions d'étude en commun, d'enseignement mutuel. Pourquoi pas? Les agriculteurs sont-ils moins intelligents que leurs compatriotes des autres professions? On prétendra qu'ils ne sont pas assez intellectuels pour constituer des cercles d'étude? Parce qu'ils ne vivent pas dans une bibliothèque, qu'ils ne dévorent pas vingt journaux quotidiens, qu'ils ne s'endorment pas en écoutant les dernières nouvelles égrenées par la radio? Mais qu'on nous nomme un métier exigeant autant d'esprit d'observation, de mémoire, de jugement, d'exercice mental!

C'est tellement possible pour les cultivateurs d'une paroisse de se réunir pour discuter leurs problèmes, que l'U.C.C. compte un grand nombre de véritables cercles d'étude qui fonctionnent admirablement.

Dans leurs cercles, nos membres étudient d'abord les questions de technique agricole, qui les intéressent plus directement: préparation du sol, engrais, cultures de la région, élevage des animaux, vente des produits, etc. Ils font appel, pour discuter ces problèmes, aux techniciens agricoles, qui donnent leur plein rendement en travaillant sur les groupes et non sur les individus isolés. Certains agronomes le comprennent tellement qu'ils fondent des cercles de l'Union.

Pour se documenter, nos cercles ont à leur disposition une foule de brochures publiées par les ministères de l'agriculture, fédéral et provincial, les articles de nos journaux et revues agricoles. Les cours-à-domicile de la "Terre de Chez Nous" pourraient leur fournir toute la matière de leurs études.

Chaque année, l'U.C.C. organise, au moyen de ses cercles, une enquête sur les conditions agricoles ou sur un sujet particulier. Des journées sociales, des excursions sur une ferme modèle permettent à nos membres d'acquérir une foule de connaissances pratiques. C'est ainsi que l'Union collabore le plus efficacement possible avec les ministères de l'agriculture pour améliorer nos méthodes

de culture et d'élevage.

* * *

Cet enseignement mutuel élève les cultivateurs à la conception des intérêts supérieurs de la profession. L'échange des idées conduit à la mutualité sous toutes ses formes, à la coopération dans les ventes, les achats, le crédit. Toutes ces institutions devenues indispensables à la classe agricole ne seront possibles qu'en préparant préalablement le terrain où elles doivent se développer. Elles ne tiennent pas debout partout où elles ne sont pas bâties sur l'étude. Que de caisses populaires, que de coopératives ou de mutuelles sont mortes ou végètent parce que les membres ou les dirigeants n'ont pas étudié suffisamment l'esprit et la lettre de ces organisations. Quand un cercle d'étude aura préparé le terrain, le succès de l'oeuvre sera assuré.

C'est ce travail de formation sociale et professionnelle poursuivi dans nos cercles qui compte le plus dans l'U. C. C. Ceux qui l'ignorent ne connaissent pas notre association.

Quelques-uns ne remarquent que les interventions de l'U. C. C. pour la défense des intérêts généraux de la profession. L'Union joue un rôle important lorsqu'elle parle au nom de tous les agriculteurs pour réclamer certaines législations nécessaires. Comment peut-elle remplir cette mission sans organiser, dans ses cercles, l'étude des problèmes qui réclament son intervention? Comment peut-elle prendre une attitude si elle ne commande pas l'unanimité, au moins relative, parmi la classe agricole? Par un système de filtrage des réclamations de ses membres, de ses cercles, de ses unions diocésaines, elle parvient à formuler les solutions les plus pratiques aux problèmes les plus impérieux de la profession agricole.

* * *

Quelques jours avant le congrès de l'U. C. C., se tenait une assemblée convoquée par le Boerenbond, l'association professionnelle des cultivateurs belges. Le ministre de l'Agriculture de la Belgique, M. Van Cauwelaert, félicita les agriculteurs de son pays d'avoir compris la nécessité de l'union professionnelle. Ceci l'amena à parler du Boerenbond dont il a fait l'éloge: "130.000 familles, dans un pays relativement petit comme le nôtre, dit-il, peuvent exercer une influence énorme. Le gouvernement doit tenir compte de la puissance qui émane de pareille organisation. On peut dire que, si le Boerenbond n'avait pas existé, la politique agricole n'aurait pas été, et de loin, ce qu'elle est maintenant. Ce rôle, le Boerenbond le joue grâce à la puissance et à l'autorité qu'il a su conquérir. En réalité, il s'est inspiré uniquement de l'intérêt des cultivateurs, sans démagogie et en tenant compte des intérêts légitimes des autres classes sociales."

Le "Paysan", (28 octobre 1934), ajoute que le discours du ministre fut, à plusieurs reprises, coupé par les applaudissements et sa péroraison saluée par une longue ovation.

Cet homme d'Etat comprend que l'association est l'auxiliaire le plus efficace des Pouvoirs publics pour restaurer l'agriculture. L'U. C. C. offre la même collaboration aux gouvernants de notre province et de notre pays.

Albert RIOUX.

NOTRE CONGRES

Une seule phrase peut le résumer: CE FUT UN BEAU CONGRES.

Les sujets présentés furent discutés à leur mérite avec un calme qui prouve que la mentalité de la classe agricole est développée à un degré que l'on n'aurait pas osé espérer voilà dix ans seulement.

N'est-il pas permis de croire que l'U.C.C. a fait sa large part dans le changement opéré? N'est-ce pas dans ses cercles locaux que les cultivateurs étudient les questions qui les intéressent plus particulièrement et n'est-ce pas l'U. C. C. qui a fondé ces cercles?

Nos lecteurs trouveront dans ce journal le compte rendu du Congrès, ils verront que les sujets traités méritaient de l'être, et dans chaque diocèse, on pourra se rendre compte que les résolutions passées par les cercles, soumises aux Congrès diocésains, ont été étudiées avec soin au Congrès général.

Il ne nous reste qu'un espoir à formuler: c'est que nos gouvernants veuillent bien reconnaître que les demandes de la classe agricole sont opportunes et que dans l'intérêt bien compris du pays, il faut leur donner une solution immédiate.

C'est en relisant les résolutions des congrès précédents, qu'on peut le mieux se rendre compte de la valeur des demandes présentées par l'U.C.C.; le pays s'est bien trouvé de l'acceptation d'un grand nombre et si celles qui sont restées à l'étude, après avoir été prises en sérieuse considération, selon la formule consacrée, avaient été résolues voilà quelques années déjà, notre agriculture ne serait pas dans le marasme, nos fils de cultivateurs auraient pu être établis sur des terres et nous n'aurions pas dans les villes, une armée de chômeurs qui vit des secours directs.

Nous ne voulons pas recriminer sur le passé, ce que nous demandons, au nom des congressistes, au nom des membres de l'U.C.C. et de la classe agricole tout entière, c'est que ceux qui sont nos gouvernants, comprennent une bonne fois, que c'est en protégeant notre agriculture qu'ils sauveront le pays; tout est là, il s'agit de vouloir. Les millions dépensés en secours auraient été beaucoup mieux employés s'ils avaient servi à protéger nos ruraux; cette opinion est celle de la masse, nous pouvons l'affirmer.

Les congressistes n'ont pas oublié leurs morts, ils ont eu une pieuse pensée pour ceux qui, comme officiers et soldats, ont travaillé à la fondation de notre association professionnelle, leur souvenir planait dans la salle du Congrès, et ceux qui avaient été leurs collaborateurs de la pre-

(Suite à la page 12)

RAPPORT DETAILLE DU CONGRES GENERAL DE L'U. C. C.

Tenu à Québec les 7 et 8 novembre

L'U.C.C. a tenu son Congrès général à Québec sous la présidence de M. Albert Rioux.

La messe d'ouverture fut célébrée à l'église St-Jean-Baptiste mise gracieusement à la disposition des Congressistes par Mgr J.-E. Laberge.

LA MESSE

Le R. P. Alphonse Deguire, S. J., aumônier général de l'U.C.C., célébra la sainte messe en l'église Saint-Jean-Baptiste. Parmi les membres du clergé qui avaient pris place dans le chœur, où avait été placé le drapeau de l'U.C.C., on remarquait Mgr J.-E. Laberge, P.D., curé de St-Jean-Baptiste, M. le chanoine Clermont, de Joliette, ancien aumônier général, M. l'abbé E.-A. Martel, aumônier diocésain de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Belzile, de Rimouski, M. l'abbé Joseph Maranda, M. l'abbé A. Malouin, de Sherbrooke, M. l'abbé Edgar Laforest, de Nicolet, M. l'abbé Adolphe Moreau, de Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé L.-Z. Moreau, aumônier diocésain du Témiscamingue, M. l'abbé Maurice Brown, de St-Frédéric de Beauce, etc.

Dans la nef avaient pris place M. Albert Rioux, président général de l'U.C.C., M. Aldéric Lalonde, ancien président, M. Abel Marion, 1er vice-président général, M. R.-M. Pucet, secrétaire général, M. Hardy, 2e vice-président, l'hon. M. Ernest Ouellet, C.L., président de l'Union diocésaine de Québec-Sud, M. Antonio Elie, M.P.P., etc.

LE SERMON

M. l'abbé Eucher Martel donna le sermon. Il développa cette parole de l'Evangile: "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste viendra par surcroît". Par cette parole Notre-Seigneur nous avertit de ne pas trop nous laisser prendre par les préoccupations matérielles. Il nous faut avoir foi en la Providence, notre première préoccupation devant être la conquête du royaume de Dieu. L'Eglise ne s'oppose pas à ce que ses membres cherchent à améliorer leur condition matérielle. Mais l'acquisition des biens de la terre doit leur servir à gagner le ciel.

Le prédicateur divisa son instruction en trois points. "Voyons, dit-il, quel est le royaume de Dieu, quelle place il doit occuper dans notre vie et comment il assure notre bonheur même sur cette terre".

M. l'abbé Martel dit que le bon Dieu régnera vraiment sur les hommes lorsqu'ils reconnaîtront ses droits et lorsqu'ils se soumettront à sa volonté. Pour ne pas vouloir du joug de son Maître si bon, l'homme tombe dans la servitude de son pire ennemi. Même dans notre monde chrétien on peut se demander si Dieu règne réellement. Pourtant seul le retour à l'esprit chrétien nous sauvera. Il faut, en effet, que le Christ-Roi commande à ses sujets s'ils veulent encore goûter des jours de joie et de bonheur.

Le royaume de Dieu n'est pas seulement extérieur, il est dans notre cœur. Nous l'établirons en nous par la pratique intégrale de nos devoirs de chrétien, dans notre vie privée et publique.

M. l'abbé Martel engage l'U.C.C. à chercher toujours ses directives dans l'Eglise, gage de la

véritable indépendance. Il affirme que nos ancêtres étaient plus heureux que nous parce qu'ils pratiquaient les belles vertus de modération et de charité. Ils faisaient de la véritable coopération par la charité. Au cultivateur, il appartient de faire pénétrer dans notre société ces deux vertus de modération et de charité, gage du bonheur terrestre.

AU PALAIS MONTCALM

La séance d'ouverture commença à 10 heures 45. Le président prit la parole.

M. ALBERT RIOUX

"Depuis que je m'occupe de l'U.C.C., j'ai manqué seulement le congrès de 1924, celui de la fondation", commença M. Rioux. "Il y avait alors plus de monde que ce matin. C'était logique. Aujourd'hui nous faisons surtout des congrès d'étude. Nous résumons le travail de l'année".

"Chaque année" poursuivit M. Rioux, nous choisissons un sujet. L'an dernier c'était la colonisation. Si notre travail n'a pas déterminé le mouvement qui vient d'être lancé nous y avons puissamment contribué (appli).

"Hier nous avons décidé d'étudier à ce congrès et pendant toute l'année, la question du crédit agricole et nous espérons que nous obtiendrons le même succès qu'avec la colonisation. L'établissement des fils de cultivateurs repose sur le crédit agricole. Celui-ci est nécessaire même en temps normal. Depuis le début de la crise, aux Etats-Unis, on a avancé plus de quatre milliards aux cultivateurs. Dans tous les pays les gouvernements voient à aider la classe agricole. Il faut absolument rajuster les dettes du cultivateur. On a dit qu'il se ruinait en empruntant. Il se ruine quand il emprunte pour s'acheter une automobile et non pour consolider sa dette. 50 p.c. des cultivateurs ont besoin de crédit. Le maintien des fils des cultivateurs est plus important que le retour à la terre. D'ici à 15 ans l'établissement des citadins sur des lots laissera bien des déchets tandis que l'on retirera les plus grands avantages de l'établissement des fils de cultivateur.

"Nous allons étudier la question du crédit. Il nous faut travailler l'opinion publique. Il s'agit de savoir si le système fédéral doit être transformé ou s'il est préférable d'établir un crédit paroissial".

M. Rioux vanta les progrès accomplis par l'U.C.C. Il dit que l'Union professionnelle est bien plus apte que les gouvernements à étudier la question agricole.

"Le gouvernement, ajouta-t-il, devrait consulter l'Union des Cultivateurs pour sa législation agricole. Si nous voulions nous unir une fois pour toutes les deux gouvernements seraient obligés d'en venir là".

Le président loua les bienfaits des cercles d'étude dont le travail est le plus efficace bien qu'il ne soit pas apparent. Il dit que l'Union est plus urgente que le Boerenbond. "Nous sommes plus avancés que le système belge ne l'était après dix ans", dit M. Rioux. "Après dix ans d'existence nous sommes un peu plus que 10,000. Nous avons des oeuvres nombreuses".

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CKAC à 1 h. 15 p.m.

LUNDI, 19 novembre : M. Albert Rioux, président général de l'U.C.C.
JEUDI, 22 novembre : M. R.-M. Pucet : Cours-à-domicile de l'U.C.C.
SAMEDI, 24 novembre : M. J.-E. Laforce : "Colonisation".

POSTE CRCM à 7 heures p.m.

SAMEDI, 24 novembre : R. P. Alphonse Deguire, S. J., aumônier général de l'U. C. C.

Le président affirma que si les cultivateurs voulaient s'unir le problème agricole serait réglé bientôt.

M. Rioux présenta ensuite M. Pucet, qui donna lecture du cablogramme adressé au Saint-Père.

CABLOGRAMME DE L'U. C. C., AU PAPE

A l'ouverture de son congrès annuel, le 7 au Palais Montcalm, l'Union Catholique des Cultivateurs a adressé à Sa Sainteté Pie XI le cablogramme suivant :

S. S. Pie XI,
Rome.

Union catholique des cultivateurs de Québec, réunie en congrès sous la présidence d'honneur de S. E. le Cardinal Villeneuve, adresse à Sa Sainteté ses respectueux hommages, assurance filiale soumission et implore bénédiction.

Albert RIOUX,
président général,
R. P. Alph. DEGUISE, S.J.,
aumônier général,
R.-M. PUCET,
secrétaire général.

RAPPORT ANNUEL

Le secrétaire général donna ensuite lecture de son rapport.

Ce rapport a été publié dans notre numéro du 7 novembre.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi est sous la présidence d'honneur de M. l'abbé L.-Z. Moreau.

Le président invite Mgr Auguste Boulet à parler de la société diocésaine de colonisation. M. Rioux dit que Mgr Boulet est l'interprète de Son Eminence le cardinal, puisque celui-ci s'est excusé de ne pouvoir assister au congrès. Ces sociétés sont le salut de la colonisation, affirme M. Rioux.

Mgr Boulet félicite l'U.C.C. d'avoir échappé à la mortalité infantile. "Elle a atteint l'adolescence, l'âge de la lutte vive, poursuit Mgr. Nous lui souhaitons de résister aux assauts de ses ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur". Le président de la société diocésaine espère que la colonisation sera longtemps à l'ordre du jour. Car elle est nécessaire et possible. Commentant la migration des jeunes gens et des jeunes filles, Mgr Boulet se demande si notre peuple n'est pas en train de devenir vagabond. Il estime que les sociétés de colonisation établies dans plusieurs diocèses pourront faire beaucoup pour rendre la colonisation plus facile. Elles choisiront les colons, les dirigeront et les assisteront de plusieurs façons.

Mais il faut que les cultivateurs aident les sociétés de colonisation, en en devenant membre et en faisant du recrutement. Ils pourront aussi les aider de leurs secours matériels. Mgr Boulet dit ce que le colon doit faire pour arriver sur son

lot. Il lui faut pratiquer l'économie et la prévoyance. Le conférencier estime que la colonisation serait plus facile si ceux qui doivent la faire s'y préparaient et recevaient de l'aide de leur famille. On ne peut exiger du colon actuel l'héroïsme des anciens colons, mais son succès n'en dépend pas moins de lui en bonne partie.

La science agricole ne reçoit pas l'encouragement nécessaire des cultivateurs, dit Mgr Boulet. Car, si dans chaque paroisse, 10 ou 15 cultivateurs suivaient les cours moyens d'agriculture, la terre serait mieux connue.

Inutile de parler de retour à la terre et de colonisation, ajoute le conférencier, si les femmes ne savent pas faire tous les travaux qui s'imposent à la maison.

"Cultivateurs, dit le président de la Société diocésaine de colonisation, ne demandez pas à vos femmes et à vos filles des travaux qui épuisent leurs forces physiques et qui ont pour effet de les détourner de la vie rurale et agricole. Donnez-leur des loisirs qui leur permettent de tisser, filer, etc. La colonisation ne sera véritable et solide que par l'industrie familiale".

Mgr Boulet engage les cultivateurs à donner une chance à la colonisation en ne demandant pas trop au gouvernement d'élargir les chemins dans les vieilles paroisses.

De l'avis du conférencier, il appartient à ceux qui veulent la colonisation de l'étudier sous tous ses aspects.

Mgr Boulet affirme que les sociétés de colonisation sont nécessaires, comme l'expérience l'a démontré. Il en vient alors à parler de la Société dont il est le modeste mais grand président. Depuis 15 mois la Société diocésaine de colonisation a établi environ 150 colons à qui elle a expédié 25 wagons de marchandises de toutes sortes.

Mgr Auguste Boulet souhaite que la colonisation, les arts domestiques et l'instruction agricole soient toujours au programme de l'U.C.C. Il affirme que la terre est la grande pourvoyeuse des valeurs surnaturelles.

Mgr Boulet est longuement applaudi.

Le conférencier suivant, M. G.-H. Saint-Cyr, traite de l'établissement des fils de cultivateurs.

M. GEO.-H. SAINT-CYR

Tout le monde admet, dit-il, la nécessité d'orienter la jeunesse vers l'agriculture. La logique est en voie de reprendre le dessus. Il importe de ne pas perdre de vue que l'état de choses actuel prend des proportions alarmantes. Le plus grave c'est que la jeunesse qui est inactive aujourd'hui, a vu le jour dans une période de spéculation effrénée où on enseignait le culte des écus plutôt que celui des vertus.

M. Saint-Cyr veut que l'on donne à l'oeuvre de l'établissement des fils de cultivateurs un

CALENDRIER

JEUDI 15 novembre : S. Albert le Grand, conf. et docteur.
VENDREDI 16 novembre : S. Edmond, évêque et confesseur.
SAMEDI 17 novembre : S. Grégoire le Thaumaturge, év., conf.

DIMANCHE 18

322e jour de l'année,
XXVI PENTECOTE

LUNDI 19 novembre : Ste Elisabeth de Hongrie, veuve.
MARDI 20 novembre : S. Félix de Valois, confesseur.

MERCREDI 21 novembre : Présentation de la B. V. Marie.
DIMANCHE 18 : Lever du soleil : 6 h. 56.

Coucher du soleil : 4 h. 22.
Premier Quartier, le 13, à 9 h. 39 m. du soir.

caractère de permanence. Il loue l'oeuvre des sociétés de colonisation, mais il ne veut pas qu'elles servent de boucs émissaires. Il faut, à son avis, une campagne active et intelligente de production rationnelle et une propagande intense en faveur de l'achat des produits du sol québécois.

Le conférencier affirme que les cercles de l'U.C.C. donneront aux agriculteurs le vrai sens de leurs responsabilités. Il nous faut revenir, dit-il, aux vertus qui, dans le passé, ont caractérisé notre race, notre classe agricole en particulier.

M. Saint-Cyr affirme que les cercles de l'U.C.C. sont les organismes tout désignés pour constituer les comités paroissiaux destinés à promouvoir la colonisation. Il faut donner à l'U.C.C. la place et l'influence qui lui reviennent, note le conférencier.

La conférence sera publiée en extenso dans notre prochain numéro.

M. L'ABBE L.-Z. MOREAU

M. l'abbé L.-Z. Moreau lit les résolutions et voeux relatifs à l'établissement des fils de cultivateurs. Une résolution demandant à M. Vaurin, tout en le félicitant de son plan, de ne pas se limiter à la dépense de 10 millions, mais de continuer à voter des montants en plus des crédits ordinaires.

Par un voeu, l'U.C.C. demande au gouvernement d'appliquer énergiquement sa politique de reprendre les limites à bois et les seigneuries même par voie d'expropriation. On demande aussi que le délai pour le rachat des terres vendues pour taxes soit réduit à un an. Un autre voeu demande que la réserve de 20 acres en faveur du colon soit étendue et que la loi soit strictement observée.

L'HON. E. OUELLET

"Il est temps qu'on respecte ces réserves. La farce devrait achever et on devrait traiter le colon de façon sérieuse. Le colon ne peut pas piller son lot mais une compagnie a tous les droits. C'est parce que le domaine forestier est entre les mains des compagnies qu'on laisse perpétuer ce scandale antinational".

Ce voeu est adopté tel quel après une assez longue discussion. L'hon. M. Ouellet demande ensuite que le gouvernement sépare le domaine forestier du domaine colonisable.

Un autre voeu prie le gouvernement de faire respecter la loi de coupe concernant le diamètre du bois. M. Rioux déclare à ce propos que dans 10 ans, lui ont affirmé des ingénieurs forestiers, il n'y aura plus de bois dans la province, si les choses continuent comme elles vont.

M. ABEL MARION

M. Albert Marion, 1er vice-président de l'U.C.C. traite du crédit agricole et du rajustement des dettes. "Le crédit agricole a prêté à des gens à qui les

(Suite à la page 3)

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Publié par "La Terre
de Chez Nous Inc." et
imprimé par L'Action
Sociale, Ltée, 103, rue
Ste-Anne, Québec.



1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger, 1 an 1.50
Gratuit aux membres
en règle de l'U.C.C.

Administration, Rédaction, Publicité :

5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal

Téléphone
CRescent 3188

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

RAPPORT DETAILLE DU CONGRES

(Suite de la page 2)

caisses populaires n'auraient pas prêté 25 cents, dit M. Marion. C'est pour cela que nous avons demandé que les caisses populaires soient affectées au crédit agricole. Celui-ci se fait d'une nécessité brûlante. Dans le régime démocratique c'est l'opinion publique qui mène. Si nous étions unis nous aurions aujourd'hui un crédit agricole opérant.

M. Marion dit que c'est extraordinaire comme la situation du cultivateur est méconnue dans la province. Il déplore le drainage de l'argent des cultivateurs par l'industrie, d'où vient la nécessité d'un crédit agricole. Celui qui existe actuellement, dit-il, est inopérant. Il importe de le faire opérer ou de le remplacer par un autre. Ce qui nous manque pour l'obtenir c'est le concours de l'opinion publique. Il nie que les cultivateurs soient des brailards, comme on le leur reproche en certains milieux. A son avis un prêt agricole approprié ne coûterait pas autant qu'on semble le croire. En terminant M. Marion explique le concordat relatif au rajustement des dettes de cultivateur.

M. L'ABBE L.-Z. MOREAU

M. l'abbé L.-Z. Moreau tire les conclusions de la séance de l'après-midi. "Tout le monde est d'accord, dit-il; le problème des problèmes est de maintenir des cultivateurs sur la terre et l'établissement des fils de cultivateurs."

L'orateur remercie et félicite Mgr Boulet. Il dit de M. Saint-Cyr qu'il a suivi le conseil de S. E. Mgr Courchesne. De M. Marion, il loue l'exposé lumineux.

"On vous a répété que c'est l'opinion publique qui mène, continue M. l'abbé Moreau. C'est vrai, mais elle est moutonnaire. On nous a promis de ne pas faire de la politique avec de la colonisation. Si on en fait ce sera la ruine du nouveau plan. C'est une erreur de croire que n'importe qui peut faire un colon. Il faut à un aspirant colon des qualités qu'on ne trouve pas chez n'importe qui. La femme du colon devra aussi avoir des aptitudes spéciales, sinon c'est la ruine du colon."

M. l'abbé Moreau veut aussi que l'on choisisse prudemment les terres à coloniser. Il estime que les deux principaux budgets doivent être ceux de l'agriculture et de la colonisation.

En terminant il demande qu'on n'organise pas de plan de colonisation en marge de l'organisation paroissiale. Suivons le conseil d'Honoré Mercier. Cessons nos luttes et emparons-nous du sol." (Appl.)

LA VEILLEE DES ANCIENS

M. ALBERT RIOUX

A l'ouverture de la séance, le

président donne lecture de la lettre par laquelle Son Eminence s'excuse de ne pouvoir être présent à cause de la retraite du personnel de l'Archevêché. Notre Eminence Archevêque exprime cependant ses vœux de succès et ses bénédictions pour l'U. C. C. Son Eminence annonce en même temps que chaque groupement de l'U. C. C. constituera jusqu'à nouvel ordre le comité local de colonisation.

M. Rioux déclare, après cette lecture, qu'au cours de ses dix premières années l'U. C. C. a fait pas mal de travail en changeant, particulièrement, la mentalité du cultivateur, "en lui montrant d'être cultivateur avant d'être rouge ou bleu", et elle a aussi montré aux gouvernements à s'intéresser à lui.

M. LE MAIRE GREGOIRE

M. Grégoire dit en souriant qu'il sera bref "parce que," dit-il, "je ne voudrais pas vous interrompre, vous qui êtes ce soir en ville, et qui prêchez le retour à la terre."

Le maire fit d'intéressantes considérations sur la classe agricole, qui constitue notre meilleur capital humain. "Votre association," dit-il, "est destinée à régulariser beaucoup de choses, entre autres redonner toute sa valeur à la classe agricole. Je vous félicite de votre travail. Si vous me permettez de formuler un vœu, je vous souhaiterai de devenir plus nombreux. Tous nos cultivateurs devraient faire partie de l'U. C. C."

M. Grégoire conseille aux cultivateurs de préférer le drapeau agricole aux drapeaux politiques. "Messieurs", dit-il, "je m'empresse d'ajouter que vous n'avez pas été les seuls à commettre cette erreur. Ce fut là l'erreur de tout notre peuple. Soyez donc les premiers à cesser cette lutte pour deux partis politiques qui ne présentent, en somme, aucune différence."

Parlant ensuite de la nécessité de l'organisation, M. le maire explique que l'ère de l'individualisme est passée. C'est la coopération qu'il faut maintenant. Puis, au nom de Québec, il souhaite la bienvenue aux cultivateurs, leur rappelant que les ouvriers se rendent compte, comme eux, qu'ils doivent se grouper selon les vues de l'Eglise et pour répondre aux besoins de la société.

L'orateur suivant fut l'honorable M. Godbout, ministre de l'Agriculture.

L'HONORABLE M. GODBOUT

"Je n'ai pas de discours à vous faire," dit le ministre; "je suis venu pour vous écouter. Il me fait plaisir de souhaiter à votre congrès le plus entier succès. Ce congrès célèbre, cette année, son dixième anniversaire. Il est indéniable que l'U. C. C. a fait quelque chose; surtout elle a donné à la classe agricole la conscience de l'importance pour

les cultivateurs de se grouper. Comme je suis sincère, je ne vous ferai pas d'éloges exagérés, et je ne dirai pas que vous avez fait des merveilles. Lors du dernier congrès, je vous ai exposé le programme du ministère et je vous ai invité à le critiquer, à faire des suggestions, à nous indiquer des corrections si nécessaires. Mais après ce qui s'est passé depuis, je me trouve ce soir dans une situation assez embarrassante. Je ne me hasarderai donc pas à vous donner des conseils. Cependant, il me ferait de la peine de ne pas vous laisser une recommandation: je vous recommande donc de coopérer avec les gouvernements: le gouvernement fédéral, qu'il soit conservateur ou libéral; avec le gouvernement provincial, qu'il soit libéral ou conservateur. J'ai toujours prêché aux cultivateurs de considérer leurs intérêts avant ceux de la politique. On a abusé, dans la province de Québec, de la politique de parti. Soyez convaincus que, lorsque je vous invite à venir discuter avec nous des problèmes importants, ce n'est pas pour faire de la politique. Le gouvernement seul ne peut régler ces problèmes; vous ne pouvez non plus, seuls, les régler. J'invite donc l'U. C. C. à venir plus souvent discuter avec nous. Ce serait beaucoup mieux que d'écrire des articles de journaux qui sont des attaques, mieux que d'adopter des résolutions qui sont rendues publiques avant même qu'elles nous soient soumises. Venez discuter avec nous, par l'entremise de vos représentants."

"Messieurs", continue M. Godbout, "le devoir de l'U. C. C. est de faire de bons cultivateurs. Le problème agricole ne se ramène pas à quelques octrois. Sous ce rapport, je vous pose cette question: n'est-ce pas avant tout un problème d'éducation que le vôtre? L'Union réclame beaucoup de choses: c'est très bien, mais ce n'est pas tout. Tout est là: l'éducation, la préparation. Votre programme de cette année comporte plus de ces travaux, et je vous en félicite. Je vous félicite des résultats obtenus par les cours à domicile."

"Ce travail d'éducation, il ne consiste pas seulement à meubler l'esprit, mais à former le cœur et l'esprit des cultivateurs. Vous demandez un crédit agricole. Messieurs, ce n'est pas là une question politique. Chacun peut avoir son opinion libre. Permettez-moi d'affirmer que nous avons trop d'institutions de crédit. Je dirai plus: lorsqu'un gouvernement provincial aura établi ici le crédit agricole, ceux qui le réclament aujourd'hui seront les premiers à le lui reprocher. Les cultivateurs n'ont pas tant de difficultés que cela à emprunter: n'exagérons rien. Non seulement ils ont les moyens ordinaires du crédit, les banques et les rentiers du village, mais par ses sociétés d'agriculture, de coopérative de production, ils ont à leur disposition de nombreux moyens de se procurer du crédit. La loi fédérale du crédit agricole est à peu près parfaite: un système provincial devrait être organisé sur les mêmes bases. Pourquoi serait-il meilleur? Ne serait-il pas plus avantageux de demander au fédéral de corriger sa loi, si elle ne vous convient pas, plutôt que de vouloir un autre système en marge du premier? Il ne faut pas trop compter sur les gouvernements; quels qu'ils soient, ils ne sont jamais parfaits. Les gouvernements se mélangent déjà, de beaucoup de choses; il ne faut pas exagérer en ce sens non plus. Les cultivateurs peuvent se faire à eux-mêmes leur propre crédit. Si nous mettons de côté ce que je crois être une chimère, si tout le monde s'entend, je crois que dans 15 ans nous serons contents. Messieurs, le monde meurt d'excès de crédit. Les gouvernements en meurent. Al-

lons-nous encourager nos populations à continuer, en leur facilitant le crédit? Si les caisses populaires fonctionnent bien, les cultivateurs n'ont pas besoin d'autre chose. Dans chaque paroisse, il y a suffisamment d'argent pour permettre aux cultivateurs de vivre très bien. Donc, l'épargne, non le crédit. J'ai peur d'un crédit agricole."

"Ce qu'il y a de plus précieux, c'est le capital humain, et dans le capital humain, le plus précieux est le cœur et la volonté; c'est pour préserver cette valeur morale que je ne veux pas doter la province d'un crédit agricole. Permettez-moi d'ajouter que si nous voulons faire de la politique, ce serait notre intérêt de fonder un crédit agricole; vous devez vous en rendre compte. Le gouvernement fédéral vient presque d'offrir tout ce que l'U. C. C. demande. S'il y a un moyen, par la coopération entre le fédéral et le provincial, de faire mieux, nous en sommes."

"Messieurs, je vous demande pardon de vous avoir retenus si longtemps. Encore une fois, venez-nous voir; faites-nous des suggestions. Je vous ai invités l'an dernier, mais vous n'êtes pas venus. Je vous demande aussi de faire plus pour la coopération. Malheureusement, la Coopérative Fédérée est dirigée par des hommes, mais je suis certain que ce sont des hommes sincères et désintéressés. L'U. C. C. pourrait manifester un meilleur esprit envers la Coopérative Fédérée; je ne dis pas que la mésentente vient uniquement de vous, mais tâchons donc de travailler ensemble. Je répète que la Coopérative n'est pas dépendante du gouvernement. Messieurs, le jour où quelqu'un pourra prouver que le ministre de l'Agriculture s'est ingéré dans la Coopérative Fédérée, je vous donne ma parole que je donnerai ma démission. Encore une fois, je vous demande de prêcher l'union. Je sais que l'immense majorité des membres de l'U. C. C. veulent l'union, et j'ai pour vous beaucoup de sympathie. Souhaitons que nous aurons bientôt une organisation professionnelle de tous nos cultivateurs; que ces cultivateurs pourront faire de la politique s'ils le veulent — ce n'est pas défendre — mais pas au sein de leur union."

M. Albert Rioux prit aussitôt la parole.

M. ALBERT RIOUX

"Je remercie l'honorable Ministre. Mais je crois qu'il a fait une petite erreur. Aucune association dans la province n'a coopéré autant avec lui que l'U. C. C. Souvent, nous avons fait son éloge, et je suis sûr que ces éloges lui ont fait plus plaisir que ceux que lui font les journaux de parti."

"On commet souvent une injustice à l'égard de l'U. C. C. Nous travaillons 365 jours par année à faire de bons cultivateurs, mais nous ne tenons qu'un congrès par année, et à ce congrès, nous devons bien étudier des questions d'ordre général, et on est porté à juger l'Union juste sur ses manifestations extérieures. Notre action profonde, on ne la voit pas; on ne la voit pas, notre œuvre de formation sociale et professionnelle. Cela, ce n'est pas juste."

"Messieurs, j'essaie souvent de voir le Ministre, mais je crois que je vais venir demeurer à Québec."

"Je m'accorde avec M. le Ministre sur ce point: que le meilleur des cultivateurs, c'est celui qui ne peut être fait du jour au lendemain; il nous faudrait un octroi. Je crois que le gouvernement va tenter, cette année, d'aider la Fédération en ce sens."

"C'est vrai que les cultivateurs ont un peu abusé du crédit. Mais la question se présente sous un angle un peu différent. Le crédit

leur crédit agricole est encore les agriculteurs permettrait aux cultivateurs de régler leurs dettes, de réajuster leur situation. Nous laissons toute latitude au gouvernement: nous lui demandons ou d'améliorer le système fédéral ou d'en créer un autre."

"Messieurs, si je suis le seul obstacle au succès de l'Union, comme le prétend M. le Ministre, je suis bien prêt à donner ma démission. Je n'ai jamais eu d'autres préoccupations que l'avancement de l'agriculture. C'est à vous de me juger. Si vous considérez que je suis un obstacle, je me retirerai volontiers."

"Je remercie M. le Ministre de son invitation: je tâcherai de venir le voir souvent, même s'il faut venir demeurer à Québec". (appl.)

Le président appelle alors le premier président de l'U. C. C., M. Laurent Barré.

M. LAURENT BARRE

"Messieurs, c'est la première fois depuis huit ans que mon nom est au programme de l'U. C. C., et si on m'avait prévenu, je ne l'aurais pas laissé mettre. Je suis dans la politique active, et je ne puis être partout à la fois. D'ailleurs, quand on fait de la politique, il faut ou louer le gouvernement, ou le critiquer. Or je n'ai pas l'intention de faire ce soir une assemblée contradictoire."

M. Barré rappelle que lorsqu'il fut nommé président de l'Union, il avait une femme malade et plusieurs enfants en bas âge. "Après une nuit sans sommeil", dit-il, "je me rendis à l'église: je ne sais pourquoi, mais j'ai accepté. L'Union a vécu, elle a grandi; elle n'a pas l'adhésion de tout le monde; dans mes deux ans de présidence, j'ai eu plus d'affronts que de compliments. L'Union a fait du travail, elle a fait du bien. On m'a fait croire un jour que j'étais un obstacle: j'ai donné ma démission. Ce fut pire après qu'avant. M. le Président ne faites pas comme moi. Prenez votre mot d'ordre des membres de l'Union, et non ailleurs."

"J'ai su que le président de l'U. C. C. n'est pas aussi bien reçu à Québec que les présidents d'autres unions, mais ça s'améliore. (appl.) Bientôt, les habitants en association, ça va être du monde comme d'autres. Pourquoi avons-nous cette crise sociale, c'est parce que depuis 75 ans dans notre Province, les meneurs ont eu comme souci non pas la grande valeur du capital humain, mais la valeur de la piastre."

M. Barré reproche à ses concitoyens leur esprit de parti et leur manque de sérieux. Mais il ajoute que le cultivateur n'est pas le premier coupable. Il certifie que le cultivateur, pour travailler, a besoin de capital et que s'il n'en a pas personnellement, il faut lui en trouver ailleurs. "Il faut le capital nécessaire pour l'établissement des fils de cultivateurs", dit M. Barré, et l'auditoire applaudit de nouveau. "M. le Maire de Montréal perdra son grec et son latin à vouloir envoyer ses chômeurs sur la terre, tant que les cultivateurs ne pourront établir leurs fils," ajouta-t-il, puis il conseille à M. le Maire Grégoire de ne pas faire des colons avec des gens qui n'ont jamais cultivé."

En terminant, M. Barré rappelle le temps où il était président de l'U. C. C. "Qu'elle a été belle, cette vie", dit-il, "parce qu'elle s'accordait avec ma mentalité et mes ambitions. Comme je l'ai connue, la bonne hospitalité des cultivateurs de chez nous. Merci à eux. Même aujourd'hui, lorsque je rencontre des hypocrites je ne désespère pas de notre avenir, de notre peuple, parce que je sais qu'il y a encore assez de cœur chez nos petits et nos modestes, pour nous sauver, même s'il n'y en avait pas chez les grands, ce

(Suite à la page 9)

(A) AUMONIER, (P) PRESIDENTS
(S) SECRETAIRES

Chicoutimi-Nord :
(A) Abbé J.-A. TREMBLAY, St-Henri de Tallon
(P) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. J.-A. GOBEL, Chicoutimi

Chicoutimi-Sud :
(A) Abbé J.-C. TREMBLAY, Baie St-Paul
(P) M. G. TREMBLAY, Les Eboulements

Gaspé :
(P) Rd P. JOSEPH, O.C.R., Val d'Espoir

Haileybury, Abitibi :
(A) Abbé Ch. MINETTE, Amos
(P) M. J.-B.-L. ALAIE, Amos
(S) M. JEAN ALAIE, Amos

Haileybury, Témiscamingue :
(A) Abbé L.-Z. MOREAU, S.-Bruno de Guigue
(P) M. Jos. COTYNOIR, S.-Bruno de Guigue
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie

Joliette :
(A) Chan. M. CLERMONT, S.-Barthélemi
(P) M. Rosaire AUMONT, S.-Alexis
(S) Abbé D. HENAU, évêché Joliette

Mont-Laurier :
(A) Abbé J.-L.-A. GENIER, Ferme-Neuve
(P) M. F. DESJARDINS, l'Annonciation

Montréal Nord :
(A) Abbé A. LEVEILLE, S. Hermas
(P) M. Arthur S.-JACQUES, S.-André, Arg.

St-Jean :
(A) Abbé W.-J. FERNET, S.-Maise, S.-Jean
(P) M. Hercule RIENDEAU, S.-Remi, Nap.
(S) M. Denis TETRAULT, S. Jacques le M.

Nicolet :
(A) Abbé Edgar LAFOREST, Evêché
(P) M. A. EOUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphonse TAILLON, Evêché

Au Foyer de l'U.C.C.

Président-général: ALBERT RIOUX, L.Sc.A., Sayabec
Aumônier général: R. P. ALPHONSE DEGUIRE, s.j., Montréal
1er Vice-Président: ABEL MARION, Sainte-Hedwidge
2e Vice-Président: ALFRED HARDY, Saint-Basile
Secrétaire général et Rédacteur: R.-M. PUCET
Conseillers juridiques: Me WILFRID GUERIN, N.P. Me CHS-HENRI LALONDE, C.E.

Ottawa et de Pembroke
Section de Québec:
(D) M. W. BENOIT, Luskville, (Wright)
(A) Abbé R. GLAUDE, curé, Catineau

Québec-Nord :
(A) Abbé J.-P. CHALFOUR, Curé S.-Joseph
(P) M. Eugène S.-GERMAIN, S.-Cassim
(S) M. Edouard VERREAU, S.-Leonard

Québec-Sud :
(A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(P) Hon. E. OUELLET, c.l. S.-Germaine, D.
(S) M. A. CHAMPAGNE, S.-Honore, Beauce

Québec-Est :
(A) Abbé Ant. LALIBERTE, Québec
(P) M. J.-M. NICOLE, Montmagny
(S) Eug.-G. FOURNIER, Montmagny

Kimouli :
(A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski
(P) M. Geo.-Emile FORTIN, St-Fabien
(S) Abbé Paul-E. DUBE, St-Anaclet

Sherbrooke :
(A) Abbé A. MALOUIN, S.-Elie d'Orf., Sh.
(P) M. Ph. LAROCHE, S.-Camille de Wolfe
(S) A.-C. VANDANDAIGUE, Sherbrooke

Saint-Hyacinthe :
(A) Abbé E.-A. MARTEL, Ste-Justine
(P) M. Alexis BEAUREGARD, S.-Heleine
(S) M. P.-A. LESSARD, S.-Helene (Bagot)

Trois-Rivières :
(A) Abbé Ernest JACOB, S.-Gérard des L.
(P) M. Georges PROULX, Yamachiche

Valleyfield :
(A) Ch. O. BISSONNETTE, S.-Martine
(P) M. Aldéric LALONDE, Rigaud
(S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

REUNIONS DE CERCLES

18 novembre: ST-PASCAL (Kamouraska)
18 " WOTTON (Wolfe)
18 " SULLY (Témiscouata)
18 " CHARTIERVILLE (Compton)
18 " PALMAROLLE (Abitibi)
20 " ST-HERMAS (Deux-Montagnes)
21 " ST-BRUNO (Lac St-Jean)

ECHOS DE CERCLES

Ferme-Neuve

(Labelle)

Le Cercle a tenu son assemblée sous la présidence de M. Isidore Prud'homme. Les élections ont eu lieu. M. Charles Ouellet a été élu président, M. Pierre Ouellet a accepté de donner une causerie sur la mise en hivernement du bétail laitier.

Le Secrétaire,

E. DAoust, ptre.

St-Bruno

(Las St-Jean)

Le Cercle a tenu son assemblée le 21 octobre sous la présidence de M. Adolphe Claveau.

M. l'Aumônier a fait une causerie sur la nécessité de l'union et les autres sujets discutés ont été: l'électrification rurale et les engrais chimiques.

Le Secrétaire,
J.-Elie TREMBLAY.

Notre-Dame Ham

(Wolfe)

Le Cercle de l'U.C.C. a tenu son assemblée le 11 octobre sous la présidence de M. Joseph Côté.

M. Auguste Côté a donné un rapport du Congrès diocésain.

M. Edgar Leclerc a accepté de donner une causerie sur les soins d'hivernement à donner aux animaux.

Emile TOUPIN.
Le Secrétaire.

Ste-Véronique

(Labelle)

A l'issue de la grand-messe, au lieu ordinaire, il y eut assemblée de notre cercle à laquelle étaient présents M. le Curé, Aumônier, MM. Edm. Grammond, président, Philippe Bergogne, vice-président, E. Lavoie, Roméo Riopel, formant quorum. Après la prière faite, il y eut lecture des minutes de l'assemblée précédente et élection du bureau de direction. M. le Curé a été réélu aumônier à l'unanimité.

Nous avons décidé que chaque membre fasse le recrutement d'un membre ou deux cette année, car M. le Curé a insisté plus que jamais de s'unir si nous voulons que les affaires marchent bien.

Secrétaire,
Albert MAILLOUX.

St-Victor

(Beauce)

Le Cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée générale le 30 octobre sous la présidence de M. Dominique Lessard. Etaient présents: M. Wilfrid Lessard, vice-président et les directeurs suivants.

Il fut proposé par M. Amédée Paré, secondé par M. Ernest Paré et résolu que M. Dominique Lessard, président, et M. Wilfrid Lessard, vice-président, soient et sont autorisés de s'occuper de trouver un aumônier pour le dit cercle en faisant la demande aux autorités du Séminaire du Sacré-Coeur. Adopté unanimement.

Proposé par M. Ernest Paré, secondé par M. Amédée Paré et résolu que M. Dominique Lessard, président, et M. Benoît Prevost, secrétaire, soient et sont autorisés de se rendre à Québec pour assister au Congrès annuel de l'U. C. C. qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochain, afin de représenter le dit cercle. Adopté.

Le Secrétaire,
Bénoni PREVOST.

Ste-Françoise

(Rivière-du-Loup)

Le Cercle de l'U. C. C. tient son assemblée régulière le 28 octobre. Après lecture du procès-verbal, M. le Président Alphonse Bérubé, nouveau président élu à la dernière assemblée, soumet brièvement son programme pour l'année, propagande en faveur de l'U. C. C. dans la paroisse et l'amour du sol.

M. l'Aumônier nous parla d'éducation, formula l'obligation de s'instruire soit par le moyen de nos séances de cercles, par les cours-à-domicile et par la lecture de bons journaux, l'"Action Catholique", la "Terre de Chez Nous", etc.; puis il cita quelques articles du Journal d'Agriculture pour prouver que la lecture est le moyen efficace pour s'instruire. Finalement, notre Aumônier insista sur la nécessité de l'organisation professionnelle immédiate de la classe agricole; et le mot d'ordre fut donné aux membres en règle de faire de la propagande en faveur de l'U. C. C.

M. le Président remercie M. l'Aumônier de son dévouement

St-Samuel

(Frontenac)

Notre Cercle s'est réuni le 18 octobre sous la présidence de M. Hector Désilets. Etaient présents M. l'abbé Désilets et les directeurs suivants: MM. Jos. Dupuis, Josaphat Champagne, Philippe Hébert, Wm. Hébert.

Ouverture par la prière habituelle et lecture des minutes de la dernière réunion adoptées tel que lues.

Comme notre cercle se trouvait sans aumônier à cause du départ de M. l'abbé C. Masson, il fut proposé par M. Joseph Dupuis, secondé par M. Josaphat Champagne, que M. l'abbé Georges Désilets, notre nouveau curé, soit nommé aumônier de notre cercle. Adopté. La parole lui est laissée. Comme, dit-il, il n'est pas au courant de nos réunions, il souhaite la bienvenue à tous et dit quelques paroles d'encouragement. Il insista pour que tous les cultivateurs fassent partie de l'U. C. C. qui est leur association à eux et en terminant nous invite à augmenter les membres de notre cercle. Il nous fit un magnifique cadeau de 25 sous par membres pour diminuer notre contribution; nous le remercions beaucoup.

M. Martin, maire, prit la parole et souhaita la bienvenue à notre nouvel aumônier. Il nous intéressa sur divers sujets.

Il fut proposé par M. Josaphat Champagne, secondé par M. Philippe Hébert, qu'une demande soit faite par l'entremise du Bureau Central de l'U. C. C. auprès des autorités pour abolir les conseils de comté. Attendu que ces dit conseils sont une source de dépenses pour les municipalités et que bien souvent les différends entre 2 municipalités ne se règlent pas là; attendu que si le Gouvernement donnait juridiction aux municipalités et quand lorsque 2 municipalités auraient des différends, il pourrait se choisir des surintendants sur les lieux et la chose se réglerait sans aucune dépense.

Pour le programme de la prochaine réunion, il a été proposé par M. Jos. Champagne, secondé par M. Joseph Dupuis, que soient nommés MM. Samuel Boisclair pour nous parler de la culture de la patate, Josaphat Lampron, de la volaille et Philippe Hébert, du choux de Siam.

Le Secrétaire,
Antonio DESILETS.

pour l'U. C. C. et pour la classe agricole. Il ajoute que l'année débute et que tous les cultivateurs devraient se faire un devoir d'être membres de l'association professionnelle des cultivateurs.

La prochaine réunion est fixée au dernier dimanche de novembre; au programme, M. Gérard Siros et M. Albert Hudon.

Le Secrétaire
Eugène PARADIS.

St-Félix de Kingsey

(Drummond)

Lundi le 22 octobre, à 8 heures de l'après-midi, se tenait à une grande assemblée de l'U. C. C. à laquelle étaient présents MM. les abbés Albert Clair, aumônier du Cercle, Edgar Laforest, aumônier diocésain, M. Lupien, propagandiste des Caisses Populaires, M. Albert Lebel, président du Cercle, M. Germain Bernier, vice-président, les directeurs du cercle, ainsi qu'une nombreuse assistance.

M. l'aumônier Albert Clair ouvrit l'assemblée par la prière et M. le Secrétaire donna lecture des minutes. M. le Président offrit à M. l'Aumônier Albert Clair de dire les paroles de bienvenue. Il sut s'exprimer en peu de mots, mais lesquels contenaient néanmoins une effusion de paroles mêlées d'amabilité que tout le monde sut déjà apprécier. Il accepta avec un grand empressement l'offre de M. Lebel et sut tout particulièrement nous montrer son grand contentement de voir au milieu de nous deux distingués personnages en la personne de M. l'abbé Edgar Laforest, aumônier diocésain, et M. Lupien, des Caisses Populaires.

Après la brève allocution de M. l'Aumônier, M. Lupien prit alors la parole et manifesta sa joie de se voir pour la première fois visiter le cercle de St-Félix de Kingsey. Il a su maintenir l'intérêt de son auditoire par ses grandes connaissances dans l'oeuvre des caisses populaires. Voici en peu de mots le sujet de son entretien. 1o Le devoir et la responsabilité des directeurs, des moyens à prendre pour un bon fonctionnement et d'avoir toujours confiance en nos caisses car elles sont la clef du succès. Nous citant, entre autres, pour exemple, le succès et la réussite de différentes caisses, il termine en disant que les caisses populaires ne sont pas des sociétés bancaires, mais bien une oeuvre de charité.

M. le président remercia M. Lupien de son intéressant discours et dit qu'il avait confiance que ses concitoyens mettraient en pratique ses bons et précieux conseils. Le discours de M. Lupien terminé, succéda celui de M. l'abbé Edgar Laforest.

M. l'abbé Laforest exprima, lui aussi, sa joie de se voir parmi nous, et attaqua surtout la grande question de colonisation. Il nous fit voir en premier lieu d'essayer de secourir ceux qui sont sur le point de quitter leurs terres; 2o l'importance d'un crédit agricole; 3o l'établissement de nos fils sur nos terres abandonnées; la société de colonisation à l'intention de fonder deux paroisses dans le Témiscamingue ou l'Abitibi avec des gens de même mentalité; 4o la fondation d'une société de colonisation dans chaque cercle.

La Dore

(Témiscamingue)

Le Cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée annuelle sous la présidence de M. Joseph Lepage. Etaient présents: MM. les directeurs, M. l'Aumônier et un bon nombre de membres.

Après la prière habituelle et la lecture des procès-verbaux des assemblées précédentes, le secrétaire donna lecture d'une conférence donnée à la radio par M. l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain de Sherbrooke. M. l'Aumônier commenta longuement cette conférence; et pour propager l'U. C. C. il suggéra la nomination des zéloteurs dans chaque rang qui auront double tâche de propager l'U. C. C. et lui recruter des membres. Il encouragea les membres quoique peu nombreux à rester fidèles, votre tenacité entraînera les autres à faire comme vous, il se dit assuré de l'existence de notre cercle et d'une reprise de ses activités. Eurent lieu les élections.

La résolution suivante est à présenter au prochain congrès diocésain:

Attendu que la Commission de l'Industrie laitière a les pouvoirs généraux requis pour rendre l'industrie laitière, plus payante;

Attendu que les producteurs qui vendent leur lait en nature recevront désormais \$1.65 du cent livres de lait;

Attendu que la Commission oblige les consommateurs à payer 10 cents une pinte de lait;

Attendu qu'il en coûte aussi cher de produire cent livres de lait à un producteur qui livre son lait à la fabrique qu'un autre qui vend son lait en nature;

Il est proposé par M. Théodore Naud, secondé par M. Simon Ouellet et résolu que demande soit faite à la Commission de l'Industrie laitière qu'elle oblige les consommateurs à payer un prix raisonnable et minimum pour une livre de beurre; qu'elle fixe un prix raisonnable pour le commerce et un prix de remise convenable aux cultivateurs.

Le Secrétaire,
Gérard POIRIER.

Avant de reprendre son siège, il nous donna quelques conseils en disant que si nous voulions voir s'activer notre cercle, c'était de faire de l'annonce et il nous déclara que c'était une bonne garantie de succès.

M. l'Aumônier dans une brève allocution remercia très chaleureusement nos deux distingués personnages qui ont su si bien captiver l'intérêt de tout leur auditoire durant le cours de l'assemblée.

M. l'Aumônier proposa un vote de remerciements par trois hurras et tous se séparèrent à une heure avancée dans la soirée.

Le Secrétaire,
Joseph MORIN.

RESOLUTIONS DU CONGRES GENERAL DE L'U. C. C.

Tenu à Québec les 7 et 8 novembre, 1934

CREDIT AGRICOLE

Débiteurs solvables

ATTENDU qu'environ 26 pour cent des cultivateurs de la province sont incapables de rencontrer leurs créances ou obligations ;

ATTENDU qu'une large proportion de ces débiteurs sont solvables et de bonne foi ;

ATTENDU qu'ils sont quand même et à cause de l'absence de tout crédit, au péril de perdre d'un jour à l'autre tout leur actif, fruit de leurs mérites et couvrant en bien des cas, toute une vie de travail ;

ET ATTENDU que le dépouillement de cette portion de nos agriculteurs serait un crime contre l'individu, la famille, la nationalité et la province ;

CE CONGRES DEMANDE au gouvernement de la province, que ce dernier prenne sans délai les mesures qui s'imposent pour empêcher un désastre auquel participeraient toutes les classes de notre population, notamment de fournir par le moyen le plus prompt aux débiteurs l'argent nécessaire à l'application du plan fédéral relativement aux rajustements prévus entre créanciers et débiteurs. Si le gouvernement provincial ne peut rendre opérant ce prêt agricole canadien qu'il organise lui-même immédiatement un système de crédit rural.

BANQUE RURALE

ATTENDU que la Commission Royale MacMillan, à la suite de son enquête sur la situation bancaire canadienne, a recommandé l'établissement d'une banque rurale.

Le présent congrès demande instamment au gouvernement fédéral la réalisation immédiate de cette recommandation.

CAISSES POPULAIRES

1. — Le présent congrès demande au gouvernement provincial de doubler l'octroi à la Fédération des Caisses Populaires, afin de favoriser l'établissement et la surveillance des caisses populaires — et partout — l'éducation de l'épargne et du crédit mutuel dans nos campagnes.

2. — Le Congrès émet le vœu que, sans préjudice pour l'autonomie des Caisses Populaires, la Fédération soit munie de pouvoirs et de sanctions pour faire respecter les Règlements et Statuts des Caisses Populaires.

MORATOIRE

ATTENDU qu'il serait désastreux que la loi actuelle du moratoire prenne fin en mai 1935, les cultivateurs de la Province, réunis en congrès, demandent le prolongement de cette loi pour un an.

COLONISATION

Tout en félicitant Monsieur le Ministre de la Colonisation de son beau plan, le congrès supplie le Gouvernement de ne pas s'arrêter après la dépense des dix millions mais d'organiser un programme de longue haleine avec des subsides spéciaux en plus du budget régulier.

VOEUX

1. — Que le Gouvernement applique énergiquement sa politique de reprendre les seigneuries et les limites à bois même s'il faut aller

Jusqu'à l'expropriation comme l'a dit l'hon. Vautrin au Congrès de Colonisation.

2. — Que le délai de rachat pour les terres vendues pour taxes soit d'un an.

3. — Que la réserve de vingt acres en bois en faveur du colon soit encore étendue et la loi sur cette réserve strictement observée.

4. — Que la loi de la coupe concernant le diamètre du bois soit respectée strictement.

5. — Que dans le choix des colons on donne la préférence aux fils de cultivateurs.

6. — Que l'arpentage des lots soit fait de façon à réduire le plus possible la longueur des chemins, le nombre des écoles, etc.

7. — Que le Gouvernement donne une aide spéciale à un agronome pour son établissement sur un lot dans chaque nouvelle colonie.

8. — Prière au Gouvernement d'appliquer énergiquement sa politique de fournir aux colons sans retard tous les chemins nécessaires.

9. — Prière au Gouvernement de traiter sans retard avec Ottawa au sujet du transport à la colonisation de la Réserve Indienne de Nédélec et autres.

LOTS VENDUS POUR TAXES

ATTENDU que la politique d'achat des lots vendus pour taxes a obtenu de bons résultats ;

Il est résolu de prier le gouvernement de faire amender la loi de façon qu'il puisse payer un maximum de \$300 dollars sur chaque lot.

PRET A 4% SUR LES LOTS NON PATENTES

CONSIDERANT que les colons établis sur des lots non patentés ne peuvent se prévaloir d'un prêt agricole ;

CONSIDERANT que ce prêt a puissamment aidé le colon dans le passé ;

IL EST RESOLU de prier le Gouvernement Provincial de faire revivre ce prêt et d'octroyer un montant à cet effet.

VALEUR DE RACHAT DES LOTS

Que la loi autorisant le ministre à acheter des lots patentés ou non pourvu que la valeur du lot ne dépasse pas \$100, soit amendée pour l'autoriser à l'avenir à aller jusqu'à \$300, par lot et que la vérification des titres soit aux frais du gouvernement.

OCTROIS AUX ECOLES PAUVRES

Ce congrès désire exprimer au gouvernement provincial toute sa gratitude pour les montants qu'il a versés aux commissions scolaires pauvres, afin que les enfants de ces commissions puissent profiter de l'instruction ;

CONSIDERANT que la situation est la même que l'an passé ;

CE CONGRES exprime le désir que le Gouvernement Provincial continue encore cette année sa généreuse contribution et prie le Gouvernement de voter un montant spécial à cet effet, afin de ne pas diminuer le budget scolaire.

EGOUTTEMENT DES SAVANES

ATTENDU qu'il y a dans toute

la province une étendue considérable de terrains savaneux ;

ATTENDU que ces terrains deviendraient propres à la culture, avec l'égouttement requis ;

IL EST RESOLU de demander au Gouvernement de prendre à sa charge l'exécution de ces travaux de drainage dans l'intérêt des paroisses intéressées et dans le meilleur intérêt de l'agriculture.

OFFICE DES MARCHES

ATTENDU que le gouvernement fédéral, à la dernière session, a créé un Office des Marchés pour organiser la vente des principaux produits de la ferme ;

ATTENDU que nos premiers produits, le beurre et le fromage sont actuellement vendus à perte ;

ATTENDU que par cet "office" il serait possible de faire l'entrepôt et la vente du beurre et du fromage pour le profit du cultivateur ;

Ce Congrès prie unanimement l'Exécutif de l'U. C. C.

1. — d'aider les cultivateurs à s'organiser pour la vente de nos principaux produits ;

2. de former un comité chargé de faire prévaloir un projet d'entrepôt et de vente des produits laitiers de notre province.

INDUSTRIE LAITIERE

Classification du beurre par le fabricant de beurrerie pour la vente au détail

1. — ATTENDU que la classification des produits agricoles est reconnue aujourd'hui comme nécessaire et nous est instamment recommandée par nos dirigeants, et surtout par le Ministère de l'Agriculture ;

2. — ATTENDU qu'une grande quantité de beurre de toutes qualités se vend aujourd'hui directement par la fabricant de beurrerie au consommateur, sans classification ;

3. — ATTENDU que le beurre est l'un des principaux produits du cultivateur de notre province ;

4. — ATTENDU que cette vente se fait parfois au rabais sur le prix du beurre de bonne qualité et décourage la fabrication de beurre de première qualité ;

Qu'en attendant de trouver une méthode de classification pratique, une législation oblige les fabricants ou commerçants qui vendent du beurre non classifié de l'indiquer sur les étiquettes qui enveloppent le beurre.

FALSIFICATION DU BEURRE

Il est proposé que les fraudes pour falsifier le beurre soient frappées d'une amende beaucoup plus considérable.

TUBERCULINISATION

ATTENDU que la tuberculose bovine fait de grands ravages dans nos troupeaux ;

ATTENDU que bon nombre de cultivateurs subissent chaque année de lourdes pertes ;

ATTENDU que beaucoup sont désireux de bannir à tout jamais de notre district et de notre région ce fléau ;

ATTENDU que quelques troupeaux demeurent encore et toujours un foyer constant de contamination ;

ATTENDU que les efforts tentés par nos Ministères d'Agriculture restent ainsi paralysés ;

Que demande soit faite par notre Exécutif au Ministère de l'A-

griculture fédéral de continuer le système de zones pour la tuberculisation des troupeaux et au Ministère Provincial de continuer l'octroi spécial voté à cette fin.

EGOUTTEMENT

Il est résolu que pour certains lots de colonisation particulièrement bas et frais, exigeant un égouttement plus considérable que les terrains ordinaires, sur lesquels, en bien des cas, la pelle doit accompagner et même précéder la hache dans le défrichement, le gouvernement provincial soit instamment prié :

1. — d'encourager par des primes plus considérables l'exécution de l'égouttement là où il est absolument indispensable à la rationnelle mise en culture des défrichements proprement dits.

2. — d'employer les chômeurs des villages au nettoyage des cours d'eau publics au lieu de leur distribuer des secours directs.

ELECTRIFICATION RURALE

ATTENDU que bien peu de cultivateurs n'ont pu jusqu'à présent jouir des bienfaits de l'électricité ;

ATTENDU que son usage général serait une amélioration considérable pour les travaux domestiques et ceux de la ferme ;

ATTENDU que le confort et l'aide précieuse qu'elle fournit serait un moyen d'attacher nos fils et nos filles à la terre ;

Que ce congrès se déclare en faveur de l'électrification rurale et demande la création d'une commission hydro-électrique comme celle de l'Ontario.

UNION DES BUCHERONS

Dépôt de plainte

Pour qu'une plainte soit prise en considération, qu'il soit nécessaire que la majorité des membres, dans un campement, signe une telle plainte.

Lorsqu'une plainte est fondée, que ce soit la Commission forestière qui poursuive le délinquant et non le bûcheron ; que la loi soit amendée en ce sens.

Que les manoeuvres seuls soient admis membres de l'Union des bûcherons.

Employeurs solidairement responsables

Il est proposé que, dans tous les travaux forestiers, coupe, charroyage ou flottage, quel que soit le nombre d'intermédiaire, grands, moyens ou petits entrepreneurs, le particulier ou la Compagnie, à qui ce bois est ou devra être livré, sera tenu responsable des gages et salaires de tous ceux qui prennent part à ces travaux, y compris commis, contremaîtres, cuisiniers, etc., jusqu'à concurrence du minimum établi et que la Commission des Opérations forestières exige une garantie de toute compagnie en particulier qui achète du bois proportionnellement à l'importance du contrat ou des hommes employés.

BOIS REFLSE

Il est proposé qu'un article soit ajouté à la loi des opérations forestières pour empêcher les compagnies de s'approprier par contrat le bois qu'elle refuse.

INSPECTEURS MESUREURS

Que demande soit faite au Gouvernement d'établir un système uniforme de mesure officiel à toutes fins dans tout la Province et qu'une équipe d'inspecteurs mesureurs soit employée par le Gouvernement pour surveiller l'exécution de ce système.

SALAIRES DES BUCHERONS

Considérant que le salaire mensuel des bûcherons fut pendant longtemps en rapport avec le prix de la tonne de papier et que ce n'est que depuis 1929 que ce système est changé ;

Il est résolu que demande soit faite au gouvernement provincial de faire fixer par la commission des opérations forestières au 1er septembre de chaque année le minimum du salaire des travailleurs de la forêt au prix moyen de la tonne du papier journal durant les six mois précédents.

ELECTRICITE

Comités paroissiaux pour enquête sur l'électricité.

Le Congrès recommande à tous les cercles de l'U. C. C. de former un comité composé de 3 à 5 membres rattaché à la Ligue Provinciale des Consommateurs d'électricité pour étudier la question de l'électricité dans leur paroisse.

REQUETE DE GARDEN City PRESS

Le congrès recommande à tous les cercles de l'U. C. C. de bien vouloir faire signer la requête qu'ils ont reçue de Garden City Press de Ste-Anne de Bellevue en rapport avec l'enquête Stevens et de la retourner au plus tôt au secrétariat général.

OCTROIS

Engrais chimiques

Que les octrois accordés aux groupes de cultivateurs pour l'achat d'engrais chimiques soient continués.

Que l'octroi accordé sur le transport des chars de chaux le soit aussi sur le transport des chars d'engrais de ferme et des engrais chimiques.

Qu'un délai supplémentaire de 48 heures soit accordé par les Compagnies de transport pour le déchargement des chars.

Que demande soit faite aux compagnies de chemin de fer de réduire leur tarif pour le transport du bois de chauffage.

MACHINES AGRICOLES

ATTENDU qu'il existe un monopole très puissant dans la fabrication et la vente des machines nécessaires à l'agriculture ;

ATTENDU que le prix des machines agricoles est tout à fait hors de proportion avec les prix des produits agricoles ;

ATTENDU que l'application de méthodes coopératives dans l'achat des machines agricoles entraînerait une baisse considérable des prix.

Il est résolu à l'unanimité que demande soit faite à l'Exécutif ou au Bureau de Direction de l'Union Catholique des Cultivateurs de porter une attention toute spéciale à cette question, d'organiser au moyen du Comptoir Coopératif un service de ventes de machines agricoles à base coopérative. Il est demandé aussi à l'Exécutif de l'U. C. C. de porter à la connaissance du Comité d'Enquête Stevens la situation intolérable des cultivateurs en ce qui concerne les hauts prix qu'ils ont à payer pour les machines indispensables sur la ferme.

FONCTIONNAIRES BILINGUES

ATTENDU que les fonctionnaires qui ne parlent pas français dans les services agricoles fédéraux de la province de Québec ne peuvent

(Suite à la page 8)



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

IL PLEUT, IL PLEUT BERGERE

Nous sommes en pleine saison des pluies... on ne s'en douterait guère en regardant les pieds des dames et demoiselles !

Trottinant et sautant d'un côté à l'autre pour éviter les flaques d'eau, les petits talons de "cinq sous" s'en tirent assez mal, et les chevilles de nos élégantes, mal protégées par un bas de chiffon ou de soie mince, ne reviennent pas toujours indemnes.

S'il n'y avait que souliers et bas, ce serait peu, puisque ces choses se réparent et se remplacent. Il y a autre chose qui vient, pour plusieurs, après l'élégance : la santé !

On se bourre de sirops et de pilules, on applique emplâtres et rigoles, malgré cela on s'étonne d'avoir des rhumes qui n'en finissent pas, des névralgies douloureuses, mais l'on oublie qu'il ne faut pas marcher "quasi nu-pieds" sur un trottoir froid et mouillé.

Allons, un peu moins de fierté et ayons le souci de se conserver un corps sain. A bas le sot orgueil !

MARGOT

UNE SITUATION PITOYABLE...

Adoption légale ou infanticide

Depuis près de deux siècles, la Crèche d'Youville des Soeurs Grises de Montréal, reçoit les enfants dont personne ne veut et dont les parents mêmes ont honte.

Cette institution est présentement remplie à débordement, et les Soeurs se voient forcées, chaque jour, de refuser l'admission à cinq ou six petits malheureux. Un grand nombre de gens en sont désappointés, et ne comprennent pas pourquoi les religieuses ne veulent pas les déjouer de leur fardeau. Plusieurs y voient même de la mauvaise volonté.

On a l'air de croire que la Crèche est une bouche d'égout où les gens n'ont qu'à venir jeter, pour le faire disparaître, leur petit à eux ou celui de quelqu'un qui leur est cher ou qu'ils veulent protéger de la honte ou de l'infamie. On oublie, plusieurs se dépêchent d'oublier, qu'une fois dans la crèche, grâce aux soins sans nombre et continus qui lui seront prodigués, l'enfant qu'on apporte a présentement neuf chances sur dix de survivre, et que le berceau ou le lit qu'il occupera ne pourra pas être occupé en même temps par un autre enfant.

On ignore que, dans Montréal seulement, plus de quinze cents enfants illégitimes naissent chaque année, que chacune de ces naissances soulève un problème dont l'urgente solution doit être recherchée ailleurs que dans

l'infanticide... que d'autres, par conséquent, peuvent avoir besoin d'un berceau à la crèche pour y cacher une imprudence de jeunesse.

A l'heure actuelle, la Crèche d'Youville hospitalise sept cent cinquante enfants, qu'elle a groupés dans trente-deux salles. Chacune de ces salles ne peut contenir plus qu'un certain nombre de petits lits : les lois les plus élémentaires de l'hygiène s'y opposent. Et comme les murs de la Crèche ne sont pas élastiques, il ne peut y avoir dans cette bâtisse qu'un certain nombre de salles, d'autant plus qu'il faut nécessairement ménager un espace suffisant pour y loger les services accessoires : cuisine générale, cuisines de diète, buanderie, salles de couture, etc.

Une crèche de sept cent cinquante lits requiert un personnel de plus de trois cents personnes, religieuses, infirmières, surveillantes, cuisinières, etc., etc. Jusqu'ici, le personnel de la Crèche d'Youville s'est contenté d'un minimum d'espace, mais on ne saurait tout de même pas exiger qu'il aille loger dans les champs : il lui faut des dortoirs, des réfectoires et que sais-je...

La Crèche des Soeurs Grises est à l'heure actuelle remplie à débordement. On n'a qu'à y aller faire une visite, et, une fois là, qu'à s'ouvrir les yeux pour s'en convaincre.

Le seul moyen que nous ayons présentement de faire de la place dans les salles d'admission, et de satisfaire à une demande, non pas croissante mais dont la fréquence se maintient à un taux à peu près uniforme, c'est le placement familial, l'adoption légale.

LE SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND



Le fameux sucré producteur d'énergie—une nourriture facilement digérée—inestimable pour les bébés, les enfants grandissants et appréciée de la famille toute entière.

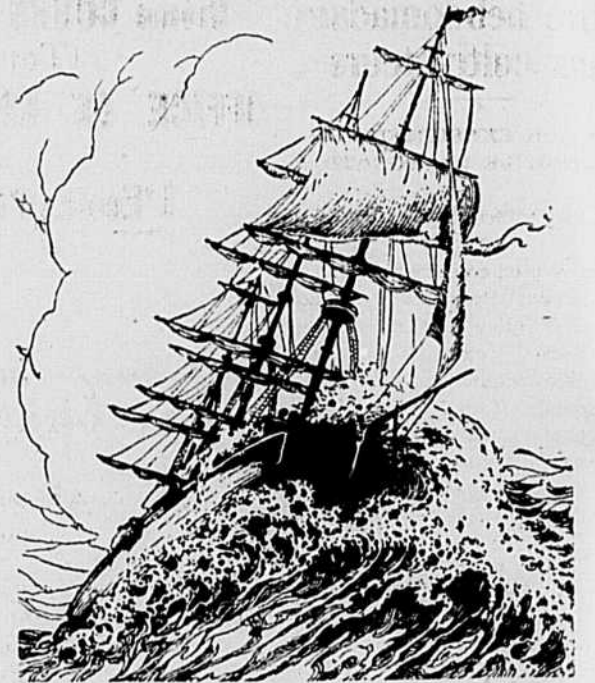
Un produit de la CANADA STARCH CO., Limited

LES Dangers

qui menacent

le voyage de la vie

peuvent être grandement réduits par l'usage opportun du



Novoro du Dr Pierre

C'est un utile remède de famille d'usage multiple

Quand les fonctions de l'estomac sont relâchées

Quand la digestion est appauvrie

Quand l'appétit vient à manquer

Quand les intestins sont paresseux

Quand le flux urinaire est insuffisant

C'est le premier secours à bien des maux et, s'il est employé promptement, il évite souvent des suites plus graves.

A cause des ingrédients purs et sains qui le composent il est approprié pour tout âge et condition.

Il a conduit des milliers sur la voie de la santé. Un simple essai vous prouvera sa valeur.

Offre

Spéciale :

Le Novoro du Dr Pierre n'est pas un article ordinaire de commerce; ses agents locaux peuvent le fournir. Une bouteille spéciale d'essai, contenant 14 onces de médecine vous sera envoyée en port payé, contre remise de \$1.00 et du coupon ci-contre.

Dr Peter Fahrney & Sons Co.

2501, Washington Blvd.

CHICAGO, ILL.

Livré exempt de douane au Canada.

Dr Peter Fahrney & Sons Co., Coupon No. C2465
2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Pour le montant ci-joint de un dollar veuillez m'envoyer une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre, en port payé.

Nom

Adresse

Bureau de Poste

le.

Les Soeurs Grises ont organisé un service spécial, qui se charge de rechercher les familles prêtes à pratiquer, à leur façon, la vraie charité, la charité dans les oeuvres, en adoptant un enfant abandonné. Ce service a déjà obtenu de très encourageants résultats, mais les Soeurs, me dit-on, se butent sans cesse à un préjugé qui entrave leur travail et en diminue le rendement. Chose curieuse, ce préjugé s'appuie presque toujours sur l'opinion, qui n'a bien souvent que la valeur d'une opinion, de ceux-là mêmes qui, de par leurs fonctions sociales, ont le plus souvent besoin de la Crèche pour sauvegarder l'honneur et l'avenir d'une jeune fille qu'ils protègent. Un grand nombre de médecins — mais il n'y a pas que des médecins — font voir aux futurs parents adoptifs les dangers qu'ils courent en adoptant un enfant dont les origines leur sont inconnues, et qui pourrait souffrir d'une maladie héréditaire grave, de syphilis, par exemple, ou d'arriération mentale.

La position que j'occupe à la Crèche d'Youville, le travail que j'y fais depuis bientôt dix ans, plus encore que l'intérêt que je porte à cette institution, m'autorisent, m'obligent même, en publiant certains faits, à combattre ce préjugé.

Dans de prochains articles, je décrirai les précautions que nous prenons pour que seuls des enfants sains, sains de corps et sains d'esprit, soient adoptés. Mais, dès maintenant, je puis affirmer que le danger des tares héréditaires, physiques ou mentales, chez les enfants que les autorités de la Crèche étiquettent "pour adoption", est non seulement réduit à un minimum, mais qu'en pratique il est inexistant.

Ceux qui veulent adopter un enfant, et ceux qui peuvent encourager cette adoption, peuvent le faire sans crainte. Ce n'est pas la Crèche d'Youville qu'ils aideront, ni aucun des membres de ses divers personnels, religieuses, infirmières ou médecins, mais ils rendront un service inappréciable à quelque pauvre fille qui attend anxieusement qu'un ber-

ceau se vide à la Crèche pour y aller porter son enfant; dans le cours de l'année, ils auront peut-être besoin eux-mêmes d'une "place" pour quelqu'un qu'ils protègent. En tout cas, ils aideront la société dont nous sommes partie, et dont nous sommes les serviteurs et les soutiens, car plus il y aura d'adoptions, moins on trouvera de cadavres de nouveau-nés dans les ruelles et les canaux d'égouts.

Docteur Daniel LONGPRE,
Chef de Service
à la Crèche d'Youville

AIGRIS CONTRE LE MONDE ENTIER? — CELA DÉPEND DU FOIE

Stimulez la Bile de Votre Foie — Pas besoin de Calomel.

Maintes gens qui se sentent aigris contre le monde entier, indolents et dans un état de délabrement général commettent l'erreur de prendre des acides, huiles, eaux minérales, bonbons ou gomme à mâcher laxatifs ou céréales qui font simplement mouvoir les intestins et ignorent le foie. Ce dont vous avez besoin, c'est de stimuler la bile de votre foie. Commencez à faire déverser par votre foie ses deux litres quotidiens de liquide biliaire dans vos intestins. Faites recouvrer à votre système et à vos intestins leur action normale. Les Carter's Little Liver Pills (Petites Pilules de Foie) vous remettront bientôt. Purement végétales. Inoffensives. Sûres. Rapides. Demandez-les par leur nom. Refusez les succédanés. 25c. chez tous les pharmaciens.



Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

STATION EXPERIMENTALE
STE-ANNE DE LA POCAIERE

CONSERVATION DES POMMES

Pour se bien conserver, les pommes doivent être saines et non meurtries; elles doivent de plus être sèches, car les pommes mouillées attendrissent très vite et pourrissent. Il ne faut pas mettre en conservation des pommes trouées ou attaquées; car la pourriture se développe facilement à ces endroits.

Une bonne cave fraîche et bien aérée est un endroit convenable pour la conservation des pommes. Elles peuvent être mises en barils ou en boîtes. L'essentiel, c'est de suivre attentivement la température; il faut un thermomètre suspendu quelque part dans la cave et ouvrir ou fermer les soupapes de manière à maintenir la température de 35 à 40 degrés Fahrenheit avec un certain degré d'humidité. L'humidité est nécessaire pour conserver au fruit sa saveur et son goût.

Depuis trois ans, nous poursuivons sur cette Station une expérience sur la conservation des pommes par stratification dans la tourbe provenant d'une tourbière et résultat en est très satisfaisant.

SOINS D'ENTREPOSAGE DES PATATES

Pour cet automne, le temps de la vente des patates est à peu près fini. Plusieurs producteurs, en raison de la forte production et des bas prix obtenus, se trouvent à entreposer beaucoup de pommes de terre. Il est important de veiller sur leur conservation au cours de l'hiver, puisqu'elles représentent pour plusieurs beaucoup de capital et de travail. Il faut que le degré d'humidité ne soit pas trop élevé ni trop faible; car dans un cas, il y aura perte par la pourriture et dans l'autre, il y aura dessèchement des patates et une perte en poids assez considérable. Il est important également de maintenir une bonne température, ni trop chaude ni trop froide pour éviter respectivement la pourriture et la gelée. Il serait opportun d'acheter un thermomètre et de le placer dans le lieu d'entreposage. On maintiendra la température entre 36 et 40 degrés Fahrenheit. On devrait aussi avoir un bon système de ventilation pour contrôler l'humidité et la température.

LES VERS DES CHEVAUX

Certains chevaux, tout en recevant une bonne alimentation et en ne faisant pas un travail trop ardu, restent toujours maigres. On dit alors qu'ils sont difficiles d'entretien. Mais très souvent, c'est dû à la présence de vers dans l'estomac ou dans les intestins. Cependant, quelle que soit la condition des chevaux, il est toujours important d'examiner avec soin de temps à autre leurs excréments solides afin de voir s'ils ne contiennent pas des vers. Les chevaux qui vont aux pâturages, tels que les poulains, sont plus ex-

(Suite à la page 12)

9ième COURS A DOMICILE DE L'U. C. C. (Tous droits réservés)

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne

1ère Partie

LE SOL

4ième LEÇON

— LE DRAINAGE SOUTERRAIN —

par

Albert Sirois, B. S. A.

"Reproduction interdite".

Le drainage souterrain est l'égouttement du sol au moyen de tuyau ou drains placés à une certaine profondeur dans le sol. Ces drains pour produire de bons effets doivent en plus d'être à une certaine distance les uns des autres, avoir une pente suffisante et être bien faits dans toutes leurs parties.

Importance.

Le drainage constitue le meilleur système d'égouttement du sol à condition d'être énergique et économique. Pour cela il doit être fait d'après certains principes. Il y a plusieurs facteurs qui doivent déterminer la disposition du système de drainage et son mode de confection, le cultivateur devra dans la plupart des cas, avoir recours à un expert en drainage.

Avantages.

- 1) — Il fait disparaître tous les inconvénients d'un excès d'eau dans le sol (Voir troisième leçon).
- 2) — En favorisant l'ameublissement profond du sol, il permet à ce dernier d'absorber et de retenir plus d'eau sans courir le risque de devenir saturé, d'où son utilité même les années où il y aura des périodes de sécheresse.
- 3) — Quand il est bien fait, il demande pas ou peu d'entretien (82-83-84).

Inconvénients.

Il est dispendieux, sa confection peut coûter de \$30.00 à \$70.00 à l'arpent. Aussi est-il à conseiller surtout pour les cultivateurs qui font de la culture intensive. Cependant sur un grand nombre de nos terres, il y a certaines étendues de terrain qui auraient avantage à être drainées parce que c'est le seul système qui pourrait les assainir d'une manière convenable.

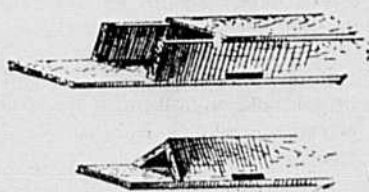
Différentes sortes de drains.

- 1) — Les drains en pierre. Ils tendent à s'effrondir ou à se boucher. Bien faits, ils peuvent rendre de bons servi-

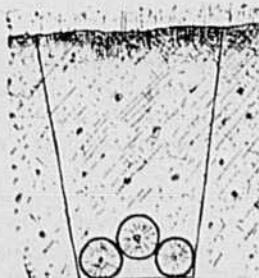


Drains en pierre.

- ces. 2) — Les drains en bois. Ils pourrissent et se bouchent surtout s'ils ne sont pas placés dans un milieu constamment humide. 3) — Les drains en tuyaux. Les tuyaux peuvent être en terre suite ou en ciment. Ils sont long



Drains en bois scié



Drain en bois rond

d'un pied et de différents diamètres. Ils sont très effica-

ces et durables s'ils sont bien faits et bien cuits. Les tuyaux fêlés ou échançrés doivent être mis de côté (85).

Disposition du système de drainage.

Il n'est pas facile d'établir un système de drainage énergique et économique. Il y a un grand nombre de facteurs à étudier et à considérer (86).

1) — Direction des drains.

Elle ne peut être déterminée que lorsque nous connaissons les divers niveaux du sol. Cette connaissance s'obtient en nivelant le terrain au moyen d'instruments précis (87).

2) — Ecartement des drains.

Il peut être variable suivant les conditions de climat, la nature du sol et du sous-sol, la pente de terrain, etc. Les drains devront être d'autant plus rapprochés que la terre sera plus lourde, plus argileuse et plus difficile à égoutter. Aussi cet écartement pourra varier de 30 à 80 pieds (88).

3) — Profondeur des drains.

La nature du sol et du sous-sol, le danger de la gelée, la pente du terrain, la profondeur de la décharge sont les principaux facteurs qui la déterminent. Elle peut varier entre 2 1/2 pieds à 4 pieds et même davantage (89).

4) — Pente des tuyaux, leur grosseur.

La pente du tuyau devra être suffisante pour permettre un écoulement continu et rapide de l'eau. Plus les tuyaux sont petits, plus le maximum de pente doit être élevé. Les pentes inférieures à 2 pouces par 100 pieds de longueur sont dangereuses pour les tuyaux de petit diamètre. D'un autre côté, les pentes trop fortes peuvent entraîner le dérangement des tuyaux et l'obstruction du drain.

La grosseur des tuyaux à employer est surtout déterminée par la quantité d'eau que le drain aura à transporter, la longueur des files de drain et leur pente. Il n'est pas à conseiller en général d'employer des tuyaux dont le diamètre est inférieur à 4 pouces. (90).

5) — Raccordement entre les files de drains.

Quand un drain se déverse dans un autre, il ne doit pas arriver à angle droit ou d'aplomb à ce dernier, afin de prévenir l'obstruction. Il doit aussi y arriver avec une certaine pente (91).

6) — Les bouches.

La bouche est la partie du drain où il se déverse dans la décharge. 1) — Les bouches doivent surplomber le plus haut niveau de l'eau dans la décharge ou former un angle se rapprochant de 45° avec la direction de celle-ci. Il ne peut y avoir de refoulement. 2) — Elles doivent être à l'abri de la gelée. Il faut les faire en tuyaux vitrifiés ou en bois sur une distance de 8 à 10 pieds. 3) — Elles doivent être solides pour empêcher les éboulements de terre et leur effrondement. 4) — Elles doivent être munies de grilles métalliques à l'extrémité du dernier tuyau ou de la boîte de bois, ou le dernier tuyau doit être taillé en biseau pour empêcher les petits animaux (rats musqués, etc.) d'y pénétrer et obstruer le drain (92).

Si nous tenons compte des facteurs que nous venons de considérer, il est facile d'admettre que faire du bon drainage n'est pas une chose aussi facile que plusieurs semblent le croire. Le travail d'un expert est souvent requis. Le Ministère de l'Agriculture, Québec, en met à la disposition des cultivateurs.

QUESTIONNAIRE

- 1) — Qu'entendons-nous par drainage souterrain. Quel est son importance.
- 2) — Quels sont les avantages et les inconvénients du drainage ?
- 3) — Nommez les différentes sortes de drains et donnez leurs avantages respectifs ?
- 4) — Quels sont les facteurs qu'il faut considérer avant d'établir un système de drainage ?
- 5) — Expliquez l'importance de chacun de ces facteurs.

Aux anciens —
un grand passé

- AUX JEUNES -

Aux jeunes
un bel avenir

"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme".

CONCOURS DE RESOLUTIONS DU CONGRES LABOUR

(J. A. C.)

de Montcalm

Les Jacistes de Saint-Jacques de Montcalm marchent de l'avant. Ils viennent d'organiser un concours de labour qui a attiré le 29 octobre dernier, sur le terrain de la Fabrique, un grand nombre de citoyens, désireux d'activer toujours davantage le mouvement des jeunes agriculteurs.

Vingt-et-un Jacistes prirent part à ce concours. Deux sortes de charrues ont été employées : la charrue à siège, et la charrue à mançons pour laquelle il y eut deux catégories de concurrents : celle des plus jeunes jusqu'à vingt ans, et celle des plus âgés. Tous ont mérité un prix.

Résultat du concours sur 1,000 points

a) chez les plus âgés :

1. Charrues à mançons.
1er prix, Zéphirin Forest, (832 points); 2e prix, Emile Contant (801 points); 3e prix, Jean-Paul Marsolais; 4e prix, Jean Marsolais; 5e prix, Gérard Gauthier; 6e prix, Adonias Leblanc; 7e prix, Ferdinand Forest; 8e prix, Alain Marsolais.

b) chez les plus jeunes :

1er prix : Julien Perreault, (801 points); 2e prix, Roger Roy, (800 points); 3e prix, Maurice Gagnon; 4e prix, Roch Contant; 5e prix, Laurier Migué.

II. Charrues à siège.

1er prix, Adonias Laurin, (669 points); 2e prix, Maurice Gaudet, (618 points); 3e prix, Albert Plouffe; 4e prix, Georges Soulière; 5e prix, Henri Brisson; 6e prix, Jean-Marie Venne; 7e prix, Edouard Leblanc; 8e prix, Paul Coderre.

N.B. — Ces derniers concurrents se trouvaient dans un terrain des plus défavorables.

Moyenne des points conservés : 610 sur 1000.

Si l'on fait abstraction de l'âge, chez les concurrents qui se sont servis de la charrue à mançons, Julien Perreault (19 ans) et Roger Roy (15 ans) se sont classés respectivement 2e et 3e.

Prix spéciaux

a) Pour les meilleurs chevaux, mérité par Jean Marsolais.

b) Pour les plus beaux chevaux, mérité par Julien Perreault.

c) Pour la meilleure préparation des chevaux, Maurice Gagnon.

d) Pour le meilleur harnais, Henri Brisson.

e) Pour le meilleur ados, Zéphirin Forest et A. Leblanc.

f) Pour le meilleur achèvement de la planche, Julien Perreault.

g) Prix d'encouragement, Laurier Migué.

(Suite à la page 12)

(Suite de la page 5)
donner que moins de la moitié de leur rendement;

Le Congrès demande au gouvernement fédéral de ne nommer que des bilingues dans les services agricoles de notre province.

INSTRUCTION POST-SCOLAIRE

Le Congrès offre ses sincères remerciements à l'hon. Adélaïde Godbout, Ministre de l'Agriculture pour l'octroi qu'il a bien voulu accorder à l'Union Catholique des Cultivateurs pour la publication des Cours à domicile dans la Terre de Chez Nous.

Il prie en outre l'hon. Ministre de l'Agriculture de bien vouloir continuer son œuvre en faveur de l'instruction post-scolaire par des semaines d'étude organisées afin de l'étendre à toutes les paroisses agricoles et aussi de fournir aux collèges et aux institutions la possibilité de donner l'enseignement agricole comme ceci existe déjà en certains établissements dans notre Province.

ECOLES MOYENNES

Considérant l'opportunité de généraliser dans notre Province l'instruction de notre jeunesse rurale;

Considérant les grands bienfaits que les Ecoles Moyennes d'Agriculture sont appelées à procurer à la classe agricole;

Considérant que ces institutions ne sont fréquentées que pendant les mois d'hiver par les fils des cultivateurs;

Que par l'entremise de l'Union Catholique des Cultivateurs, demande respectueuse soit faite au Gouvernement Provincial de considérer l'opportunité d'organiser dans ces mêmes écoles moyennes des cours d'été pour les jeunes filles des cultivateurs, afin qu'elles puissent profiter d'un enseignement agricole théorique et pratique approprié au rôle qu'elles devront remplir comme femmes de cultivateurs.

MANUEL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

ATTENDU qu'il est reconnu que la classe des agriculteurs a de plus en plus besoin des connaissances fournies par l'expérience et la science;

ATTENDU que le plus grand remède à la crise actuelle, qui accable le monde entier est le retour à la terre, des bras, des coeurs et des esprits;

ATTENDU qu'il faut inculquer à nos tout jeunes enfants, dès leur bas âge, l'amour du sol, pour qu'ils ne s'en déracinent jamais;

ATTENDU qu'il paraît être de toute nécessité qu'un manuel d'enseignement agricole soit enseigné dans nos écoles primaires;

Que notre congrès à l'unanimité appuie la requête suivante :

Qu'un Manuel d'Enseignement Agricole, spécialement fait pour nos jeunes enfants, qui fréquentent les classes de nos paroisses rurales, rédigé le plus simplement possible, avec images explicatives, soit humblement demandé

au Conseil de l'Instruction Publique de notre Province.

QUALIFICATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il est devenu de plus en plus difficile, à cause de la dureté des temps que nous traversons, de trouver des citoyens possédant des qualités foncières requises par le code municipal pour exercer les fonctions de conseillers;

ATTENDU que des citoyens sérieux et expérimentés sont ainsi empêchés de remplir des fonctions publiques et d'être utiles à leurs concitoyens;

IL EST RESOLU à l'unanimité de ce congrès que demande soit faite par le congrès général de l'U. C. C. au gouvernement provincial d'amender le code municipal de façon à rendre plus facile la qualification pour remplir la fonction de conseiller.

VENDEURS D'OBLIGATIONS

Que demande soit faite au Gouvernement Provincial de passer une législation très sévère pour protéger les cultivateurs contre les vendeurs d'obligations ou d'actions de toutes sortes qui drainent l'argent des campagnes.

CONTINUATION DU CHEMIN DE FER JUSQU'A ROUYN

ATTENDU que le Témiscamingue est un comté essentiellement agricole;

ATTENDU que les seuls marchés pour l'écoulement de ses produits se trouvent vers le nord et que les voies de communications sont très difficiles surtout en hiver, que demande soit faite à M. J.-E. Piché, député provincial, afin que ce dernier fasse pression auprès des autorités du Pacifique Canadien, en vue d'obtenir la continuation du chemin de fer jusqu'à Rouyn, et que par la même résolution demande soit aussi faite d'améliorer la ligne actuelle, afin que le service déjà existant soit plus rapide. Adoptée à l'unanimité.

POSTES DE RADIO

ATTENDU que le radio est une source d'instruction;

ATTENDU que les postes actuels ne nous atteignent que très difficilement et qu'ils ne donnent aucune satisfaction;

ATTENDU que la radio est un moyen efficace de vulgariser l'instruction agricole;

IL EST RESOLU que l'U. C. C. use de son influence pour obtenir, soit un poste régional assez puissant pour desservir l'Abitibi et le Témiscamingue, soit des postes plus puissants à Québec et Montréal.

REMERCIEMENTS

ATTENDU que la radiodiffusion est une des méthodes les plus efficaces d'enseignement agricole;

Ce Congrès remercie le poste CKAC et le poste de la Commission Canadienne de la Radiodiffusion pour les quarts-d'heure d'émission qu'ils ont mis chaque semaine à la disposition de l'U. C. C. Ce Congrès prie les autorités

de ces postes de nous permettre de continuer cette propagande qui est très appréciée non seulement par les cultivateurs mais par tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales.

ELEVAGE DES RENARDS

CONSIDERANT que l'élevage des renards dans la Province de Québec a engagé beaucoup de capitaux;

CONSIDERANT que parmi les éleveurs de renards il y a 71% de cultivateurs;

CONSIDERANT que ces éleveurs n'ont pas eu de directive de la part des autorités et ont été laissés à leur propre initiative;

Que l'U. C. C. appuie la demande de l'Association des Eleveurs de Renards de la Province de Québec dans sa demande qu'elle fait auprès des autorités pour avoir une aide substantielle et un instructeur diplômé.

MARCHE BON-SECOURS

ATTENDU que les places restant libres pour les cultivateurs ne suffisent plus aux besoins de tous;

Il est demandé qu'un nouveau marché soit construit en ville, afin de permettre aux producteurs, commerçants et autres acheteurs de pouvoir se rendre facilement et de jouir d'un emplacement suffisant en rapport avec leurs besoins.

LICENCES A MOITIE PRIX POUR AUTOMOBILES

ATTENDU que la classe agricole ne peut bénéficier aussi longtemps de l'usage de l'automobile que celles des villes;

Nous croyons juste et raisonnable la demande d'une licence à moitié prix qui soit accordée pour la classe agricole de cette province en général.

ROUTE MONT-LAURIER-SENNETERRE

CONSIDERANT que nos richesses, au lieu de gagner la province voisine par la construction de cette route, demeureraient dans Québec;

CONSIDERANT que cette route aiderait considérablement le mouvement colonisateur;

CONSIDERANT que cette route rendrait le commerce plus facile, les produits meilleur marché, et conserverait le commerce abitibien aux gens de chez nous;

CONSIDERANT que la construction de cette route aiderait à solutionner le problème du chômage;

CONSIDERANT que non seulement l'Abitibi, mais que plusieurs centres de notre Province sont intéressés à cette construction;

CONSIDERANT que cette route est nécessaire au double point de vue national et économique;

IL EST RESOLU de prier le gouvernement provincial de hâter la construction de la route Mont-Laurier-Senneterre.

VOLEURS

ATTENDU qu'il est très dispendieux de faire arrêter les voleurs;

IL EST RESOLU que demande

soit faite au gouvernement que lorsque quelqu'un fait arrêter un voleur qui est reconnu coupable, que les frais, pour l'arrestation et l'incarcération, soient payés par le gouvernement et non pas par celui s'est fait voler.

ECOLE MOYENNE D'AGRICULTURE

Que demande soit faite au gouvernement provincial d'établir une école moyenne d'agriculture pour le comté de Chambly, à St-Bruno, chez les frères de St-Gabriel.

VENTE DES FRAISES

ATTENDU que la vente des fraises ne dure que très peu de temps et que vu l'abondance, les prix ne sont pas rémunérateurs;

Il est demandé que l'entrepôt puisse se faire à des prix raisonnables pour les producteurs.

DATE DU CONGRES GENERAL

A l'assemblée du bureau de direction de l'U. C. C. tenue à Montréal le 4 juillet, il a été proposé par M. Philippe Laroche, secondé par M. Abel Marion que la date du Congrès général soit avancée.

Il a été résolu que le Congrès général sera tenu chaque année au cours de la troisième semaine d'octobre.

PROPAGANDE

CONSIDERANT la nécessité d'une propagande plus efficace;

CONSIDERANT que la classe agricole en général n'est pas ou peu au courant des principes et des idées émises par la direction de l'Union Catholique des Cultivateurs;

CONSIDERANT que les conférences données par le personnel de l'Union Catholique des Cultivateurs et celles publiées par la Terre de Chez Nous n'atteignent pas la majorité de la classe agricole;

Que ce congrès prie l'Exécutif de l'Union Catholique des Cultivateurs de préparer une brochure qui pourrait être distribuée aux curés, aumôniers, présidents, secrétaires. Un feuillet pour être distribué aux cultivateurs à l'occasion de la propagande dans une paroisse. Une lettre destinée à MM. les Curés et une autre pour les cultivateurs, le tout mis gratuitement à la disposition des Unions diocésaines pour l'organisation de leur propagande;

Que demande soit faite aux unions diocésaines d'organiser la visite annuelle des cercles.

REMERCIEMENTS AU COMITE DE RECEPTION DE QUEBEC

Le Congrès à l'occasion du dixième anniversaire de l'U. C. C. offre ses sincères remerciements au Comité de réception de Québec qui, depuis la fondation de l'U. C. C. a largement contribué par son dévouement au succès des Congrès tenus à Québec et tous les membres assurent MM. Bédard, Denault, Talbot, Chartier de leur sincère reconnaissance et adressent un souvenir ému à leur sincère ami M. Thomas Poulin, décédé. Adopté unanimement.

Nous avons conservé les noms des proposeurs et seconds dans nos archives.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit : "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales", 5505, Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

DROIT DE PASSAGE
TENU PENDANT 50 ANS

QUESTION : — Nous avons en notre possession une partie de terrain que nous avons achetée il y a 10 ans sans aucune réserve, de même que les autres d'avant moi avaient acheté eux aussi sans réserve. Sur la propriété voisine se trouve un moulin à scie, le propriétaire de ce moulin a déjà deux chemins qui conduisent à ce moulin.

Mais pour se raccourcir les gens passent sans ma permission sur mon terrain, un voisin m'a dit que ce chemin était public et que ce chemin était là depuis 50 ans. Ma cour est clôturée mais il y a une barrière qui est presque toujours fermée, mais quand quelques-uns veulent passer, ils ouvrent la barrière et ils passent. Est-ce que le public est plus maître que moi sur mon terrain ? Puis-je arrêter de passer ou laisser passer qui je veux ?

"Une abonnée".

REPONSE : — D'après ce que vous m'écrivez je crois que vous pouvez empêcher ces gens de passer. Tout de même vous devez comprendre qu'il y a dans cette affaire beaucoup de faits qu'il faudrait examiner avant de prendre une décision finale. Vous êtes le maître sur votre terrain. Et si votre terrain est clôturé, personne n'a le droit d'ouvrir la clôture ou sa barrière sans votre permission. Vous avez droit d'y mettre un cadenas. D'un autre côté il faudrait examiner et savoir de qui proviennent et le terrain voisin et votre terrain. Supposons que le terrain du moulin serait un démembrement de votre propriété et qu'il serait enclavé, alors il aurait droit à une sortie. Vous dites qu'il y a deux autres chemins, ceci changerait encore la question.

Quant à la prescription de 50 ans, elle ne vaut rien s'il n'y a déjà un droit de passage acquis. Le droit au passage est imprescriptible, l'assiette est susceptible de prescription s'il y a déjà un droit de passage existant en vertu d'un titre à cet effet.

VENTE POUR TAXES
RETRAIT — REVENUS —
DEPENSES

QUESTION : — Ma terre a été vendue pour taxes en mars 1931, elle a été adjugée au conseil municipal, depuis j'ai pris arrangement avec eux pour demeurer dans la maison à raison de \$5.00 par mois. Cet été ils ont vendu la coupe de foin; je voudrais savoir si je vais au conseil de comté pour retraire ma terre d'ici deux ans si le conseil municipal a le droit de me faire payer en plus des taxes de ces deux années ou si j'ai qu'à payer le montant pour lequel elle a été vendue plus l'intérêt de 10%, aussi si c'est la même chose pour un créancier hypothécaire ?

"S. M."

REPONSE : — Sur paiement par l'adjudicataire du montant de son acquisition, le secrétaire-trésorier constate les particularités de la vente dans un certificat fait en duplicata sous sa signature; il est de son devoir d'en remettre un duplicata à l'adjudicataire.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé, et il peut en prendre possession, sujet aux rentes foncières constituées et aussi au retrait qui peut en être fait dans les deux années suivantes.

Néanmoins, l'acquéreur ne peut enlever du bois sur l'immeuble ainsi vendu pendant les deux premières années de sa possession. Si dans les deux années qui suivent le jour de l'adjudication, l'immeuble adjugé n'a pas été racheté ou retrait, d'après les dispositions du chapitre deuxième du présent titre, l'adjudicataire en demeure propriétaire absolu.

Il est évident d'après ces articles qu'il s'agit donc quand une propriété est vendue pour taxes, d'une vente avec condition résolutoire, et l'article 1088 du code civil s'applique. Voici ce qu'il dit : La condition résolutoire, lorsqu'elle est accomplie, opère de plein droit la résolution du contrat. Elle oblige chacune des parties à rendre ce qu'elle a reçu et remet les choses au même état que si le contrat n'avait pas existé; en observant dans l'article qui précède relativement aux choses qui ont péri ou ont été détériorées.

La résolution remettant les choses au même état, la corporation a droit d'avoir ses deux années de taxes, et l'acquéreur que ce soit la corporation ou le créancier hypothécaire est obligé de rendre compte des revenus et des dépenses.

C'est d'ailleurs suivant les principes du code municipal quand il déclare à l'article 741 : Tel acquéreur, sur exhibition du certificat d'adjudication et sur preuve du paiement de toutes taxes municipales devenues dues dans l'intervalle, à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration de deux ans, à un acte de vente de la part de la corporation de la municipalité du comté dans les limites de laquelle est alors situé l'immeuble adjugé.

L'adjudicataire peut se faire rembourser du propriétaire, ou de la personne qui exerce le retrait en son nom, le coût de toutes les réparations et améliorations nécessaires, qu'il a faites sur l'immeuble retrait, lors même qu'elles n'existent plus, avec intérêt sur le tout à raison de dix pour cent par an, toute fraction d'année étant comptée pour une année entière.

CHIEN ECRASE

QUESTION : — Nous avons un chien qui s'est fait tuer par un truc, notre chien courait en avant du truc, ils n'ont pas arrêté pour nous avertir. Est-ce qu'on a le droit de réclamer quelque chose ?

"A. C."

REPONSE : — Il faudrait prouver que le chien a été écrasé par la faute du conducteur de l'auto.

RAPPORT DETAILLE DU CONGRES

(Suite de la page 3)

qui n'est pas le cas."

En remerciant M. Barré, M. Rioux déclara : "M. Barré, quelle que soit votre conduite depuis votre sortie de l'U. C. C. votre plus beau titre de gloire restera d'avoir été son premier président."

M. ANTONI LESAGE

M. Antoni Lesage présenta alors les deux médailles offertes par les Prévoyants du Canada pour les cours à domicile : la première à M. l'abbé Roy, curé de St-Hubert de Témiscouata, l'autre à M. le curé Langlais, de Barraute.

Puis ce fut autour de M. Aldéric Lalonde, qui fut le deuxième président de l'Union à prendre la parole.

M. ALDERIC LALONDE

L'ancien président explique qu'il s'est toujours appliqué à faire comprendre aux cultivateurs ce qu'ils sont, à leur donner conscience de leur force dans l'union. "Aujourd'hui", dit-il, "nous sentons un réveil de fierté dans les rangs de la classe agricole. Il y a certes des lacunes dans l'Union; elle ne saurait être parfaite. Nous voulons unir les cultivateurs. Il me semble que ce seul but de devrait nous attirer la sympathie de tout le monde."

M. Lalonde déclara qu'il y a trop d'associations agricoles chez nous, mais il affirme que l'U. C. C. est une organisation nécessaire.

LE R. P. LEBEL

Le R. P. Léon Lebel, S. J., ancien aumônier de l'U. C. C., déclare qu'étant professeur de métaphysique il retourne à la terre, la science qu'il enseigne le maintenant dans la lune. Il est heureux de constater que l'U. C. C. est plus belle que jamais. Il veut cependant donner les raisons pour lesquelles elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Après 10 ans d'existence, le Boerenbond belge, qui avait été fondé dans des conditions extrêmement plus favorables, ne comptait cependant pas plus de membres que l'U. C. C. aujourd'hui. L'organisme belge a été fondé à la fin d'une crise tandis que l'U. C. C. est venue au début d'une dépression. Le Boerenbond belge était entouré de la plus grande sympathie du gouvernement et des autres classes de la société. La situation politique n'était pas la même en Belgique. Ici nous avons poussé à leur extrémité les effets du système parlementaire. Nous luttons sur tous les terrains et une association qui n'est pas inféodée à un parti est considérée contre ce parti. Avant d'être cultivateurs nous sommes rouges ou bleus. Il nous faut mettre de côté la politique et dans deux autres années l'Union va prendre un grand essor. Il le souhaite car, dit-il, l'avenir de la race canadienne française est en jeu. La province de Québec est la moins agricole du Canada. Pourtant la classe agricole est le réservoir de vie. On s'explique par la diminution de la population rurale la baisse de la natalité. Le Père Lebel termine par des vœux sincères à l'adresse de l'U. C. C. à laquelle il ne cesse de s'intéresser, dit-il.

LE R. P. DEGUIRE

Le R. P. Alphonse Deguire, S. J., aumônier actuel, tire les conclusions de la soirée. Il note que l'Union n'est pas parfaite mais qu'elle est dans la voie qui conduit à la perfection terrestre. A son avis nous sommes trop exigeants lorsqu'il s'agit des nôtres et trop indulgents lorsqu'il s'agit de ceux des autres races. Dans la vie ordinaire on hait le péché et on pardonne au pécheur mais on

maudit et le péché et le pécheur politique. Si l'Union réussissait seulement à corriger ce défaut elle aurait fait beaucoup, affirme le Père Deguire. Il dit que nous avons besoin d'une association agricole professionnelle indépendante qui tende à unir les cultivateurs au lieu d'avoir deux ou trois associations qui tendent à les désunir. C'est l'esprit de parti qui est cause de ce qui existe, affirme-t-il.

L'aumônier général déclare que la classe agricole périrait, notre société est ébranlée et notre religion est menacée. Nous n'avons pas su asseoir toutes ces institutions sur des bases solides. Le fondement serait la science agricole, l'esprit de coopération et les caisses populaires. La sécurité et la prospérité de la société seront assurées par le concours de toutes les forces des citoyens et des gouvernants. On a continuellement fait le contraire, affirme le Père Deguire. Nous avons besoin avant tout d'être catholiques et nous le sommes de moins en moins. La classe agricole est cependant la mieux conservée. Le fondement de toute notre société doit être le titre de catholique. Le Père Deguire presse les cultivateurs d'être avant tout des catholiques.

La réunion prend fin à 11 heures 50.

JEUDI, 8 NOVEMBRE
SEANCE DU MATIN

Le congrès de l'U.C.C. s'est mis au travail, hier matin, sous la présidence de l'honorable M. Ernest Ouellet, C.L. Un travail a été lu par M. le Dr Philippe Hamel. M. Hamel a traité de l'électrification des campagnes. M. Albert Gosselin a ensuite donné des détails fort intéressants sur l'Office fédéral des débouchés commerciaux. C'est M. l'abbé A. Malouin qui a tiré les conclusions de la séance.

Dans son travail, M. le Dr Hamel a donné le résultat d'une enquête menée par l'U.C.C. dans les campagnes. 143 municipalités ont répondu au questionnaire. C'est le R. P. Cambron qui a préparé le rapport qu'il présentera la semaine prochaine, devant la Commission d'enquête sur l'électricité. M. Hamel a préconisé l'étatisation de l'électricité comme le seul moyen d'obtenir des taux raisonnables.

M. GOSSELIN

"Unissez-vous et préparez vos plans" tel a été l'appel lancé aux membres de l'U.C.C. par M. Albert Gosselin, commissaire du bureau fédéral des débouchés commerciaux.

M. Gosselin a fait remarquer à l'assistance que ce n'est pas le gouvernement qui préparera un plan de production et de vente des produits fermiers. Les cultivateurs de la province devront s'unir étroitement, étudier la question sous toutes ses faces puis soumettre leurs propres plans au gouvernement.

Au cours du débat, il fut surtout question de pommes de terre et de beurre. M. Gosselin est d'avis que, pour les pommes, étant donnée la grande production de cette année, il serait difficile de faire monter les prix. Quant au beurre, il ne faut pas séparer de cette question celle du fromage. L'orateur croit qu'un subside d'exportation du beurre comporterait des inconvénients. "Unissez vos différentes organisations et étudiez la question sous toutes ses faces," dit M. Gosselin.

Nous reviendrons sur ces travaux dans un prochain numéro.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi s'est ouverte sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Edgar Laforest, aumônier diocésain de Nicolet, et

sous la présidence active de M. Albert Rioux et de M. Albéric Lalonde.

M. ALBERIC LALONDE

Dans une intéressante conférence, M. Lalonde a démontré la nécessité et les bienfaits de l'Union au point de vue professionnel et économique. Il a ensuite montré les avantages du comptoir coopératif de l'U.C.C. Les ventes faites par ce comptoir ont assuré de gros bénéfices à la classe agricole depuis que l'U.C.C. s'en occupe.

ELECTIONS

Les élections donnèrent les résultats suivants :

M. Albert Rioux, président, réélu.

M. Abel Marion, 1er vice-président réélu.

M. Alfred Hardy, 2e vice-président, réélu.

Les dirigeants de l'U.C.C. assurant à tous leurs membres et à la classe agricole tout entière qu'ils continueront comme par le passé à travailler énergiquement à la défense de leurs intérêts et remerciant MM. les Congressistes de leur belle tenue et de leur loyal appui.

M. L.-P. COTE

M. Louis-Philippe Côté de Rimouski, organisateur de la section des bûcherons, a présenté un rapport élaboré sur la situation faite par le passé aux bûcherons. La création d'une commission d'industrie forestière doit rendre de grands services aux travailleurs de la forêt. Les arrêtés en conseil sont pour la plupart dans l'intérêt des bûcherons. M. Côté a signalé alors quelques lacunes. La principale, d'après l'orateur, est l'obligation pour les hommes de chantiers de poursuivre eux-mêmes les entrepreneurs lorsqu'ils ont des plaintes à formuler contre eux. Il est bien compris que la plupart de ces gens n'ont pas la capacité de le faire. "Il faudrait un système meilleur," a conclu M. Côté. C'est ce à quoi s'intéresse la section de l'U.C.C.

M. Côté a démontré ensuite que l'Union catholique des cultivateurs, de par son programme, doit défendre la religion. A l'heure actuelle, il existe dans les villes des cellules de communisme. Montréal en compte 52 et à Québec il paraît qu'il en existe une. Comme les ouvriers mécontents sont des proies faciles aux idées communistes, il est important de défendre cette classe intéressante des bûcherons.

M. L'ABBE E. LAFOREST

M. l'abbé Edgar Laforest tira ensuite les conclusions de la séance et remercia chaleureusement les orateurs de leurs beaux travaux.

Le R. P. Deguire, S. J., aumônier général, fut ensuite invité à présider à l'élection des officiers. Ceux-ci furent tous réélus. Après cet important article du programme, le R. P. Deguire rappela aux congressistes que tout en travaillant à leur protection matérielle, ils ne devaient pas oublier ce qu'ils doivent à Dieu. A la demande de M. l'abbé Santerre, une prière fut récitée à la mémoire des membres disparus de l'U.C.C. M. Albert Rioux remercia ensuite les congressistes de la confiance qu'ils avaient bien voulu mettre en lui en renouvelant son mandat et il insista sur la nécessité pour tous les membres de l'aider, s'ils veulent que l'U.C.C. progresse dans l'intérêt de la classe agricole. On passa un vote de remerciements aux autorités municipales de Québec.

Cardinal Archevêque,
Québec.

Agréant hommages cultivateurs catholiques cette province réunis congrès Saint Père remercie et bénit.

Cardinal PACELLI.

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi, le 12 nov. 1934

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi le 12 nov. 1934
Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

PORCS VIVANTS la livre
Pores à bacon (Select)
180 à 220 lbs 7.65
Prime de \$1.00

Pore à bacon
180 à 230 lbs 7.65
Pore à boucherie
160 à 240 lbs 7.15
Pores légers et à engrais
120 à 160 lbs 7.15
Pores lourds
240 à 270 lbs 7.15
Extra lourds
270 lbs ou plus 6.65

VACHES la livre
Choix 2 1/2 à 2 3/4
Bonne 2 1/4 à 2 1/2
Moyenne 2 à 2 1/4
Commune 1 1/2 à 1 3/4
Très commune 1

VEAUX DE LAIT la livre
Choix 6 à 7
Bon 5 à 5 1/2
Moyen 4 1/2 à 4 3/4
Commun 3 à 3 1/2
VEAUX DE CHAMP la livre
Bon 2 1/2 à 2 3/4
Commun 2 à 2 1/2

AGNEAUX DU PRINTEMPS

la livre
Bon 6 1/2 à 6 3/4
Commun 4 1/2 à 4 3/4
Pesants 5 1/2 à 5 3/4
MOUTONS la livre
Bon 2 1/2 à 3
Commun 1 1/2 à 2

BOUVILLONS la livre
Choix 4 à 4 1/2
Bon 3 1/2 à 4
Moyen 3 à 3 1/2
Commun 2 à 2 1/2
Comm. (léger) 1 1/2 à 1 3/4

TAURES la livre
Choix 2 1/2 à 3 1/2
Bon 2 1/4 à 2 1/2
Moyen 1 1/2 à 2
Commun 1 1/4 à 1 1/2

TAUREAUX la livre
Choix 2 à 2 1/2
Bon 1 1/2 à 2
Moyen 1 1/4 à 1 1/2
Commun 1 1/2 à 1 3/4

Animaux abattus

PORCS la livre
Pore frais No. 1, 90 à 140 lbs 12
Pore frais No. 3, 175 à 225 lbs 10
VEAUX la livre
Bons 7 1/2
Moyens 6

POULETS ABATTUS
NOURRIS AU LAIT
SELECTIONNES
A 5 lbs et plus 22c
3 1/2 lbs et plus 20c
A 5 lbs et plus 20c
3 1/2 lbs et plus 18c
3 1/4 lbs à 5 lbs 17c
2 1/2 lbs et plus 15c
2 1/4 lbs à 5 lbs 13c

POULES
SELECTIONNEES
A 5 lbs et plus 16c
3 1/2 lbs et plus 14c
3 1/4 à 5 lbs 12c
2 1/4 à 5 lbs 12c

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison
A. PION & Cie,
517, rue St-Vallier, Québec.

Peaux bovins de 50 lbs et moins,
1-2 cts la livre moins 2 lbs par
peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont
prises pour des peaux de 50 lbs.
Peaux veaux de bouchers, 50 cts
la pièce.

Peaux veaux de campagne, de
15 cts à 35 cts selon qualité.
Peaux chevaux de 50 cts à \$1.50.
Peaux d'agneaux de 05 cts à
1.50.

Peau d'agneaux de 05 cts à 30
cents.
Ces prix sont pour des peaux
de première qualité. Peaux sé-
chées, endommagées sont payées
leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 24 no-
vembre.

VOS VENTES

Montréal, lundi le 12 nov. 1934

OEUFs

A frais large 41
A frais medium 38
Poulettes 34
B 22
C 19

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs 09
Chaudière de 30 lbs 08 1/2

MIEL BRUN

Chaudière de 5 lbs 08 1/2
Chaudière de 30 lbs 08 1/4

POIS

Canadiens \$1.70

FEVES

Canadiennes \$1.80

PATATES

No. 1, Montagnes du N.-B.
Cobbers, 80 liv. 40c à 45c
No. 1, blanches du Qué-
bec, 80 liv. 35c à 40c
Montagnes de l'I. du
P.-E., 80 lbs No. 1 45c à 50c

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal.

FARINE DE PAIN

au char, en sacs
Première patent \$2.55
Deuxième patente \$2.25
Forte à boulanger \$2.20
Farine pâtisserie \$2.40
SEL le sac
Fin (sac de 200 lbs) \$1.70
Gros (sac de 140 lbs) 95
En pierre (sac de 100 lbs) \$1.25
ALIMENTS A BETAIL la tonne
Son \$24.25
Gru rouge \$25.25
Middling \$30.25
Farine de viande cuvée
(65 pour cent) \$59.00
Ecaillés d'huîtres \$17.00
Gravier \$14.00
Farine fourragère \$35.00
Gluten \$33.00

le minot
Blé à engrais No. 6 72
Avoine alimentation 45
Orge can. Ouest No. 3 60
Maïs Argentin 92
Sarrasin, le 100 lbs \$1.30
GRAIN MOULU le sac de 98 lbs
Blé d'Inde moulu \$1.85
Blé d'Inde cassé \$1.85

TOURTEAUX la tonne
De lin \$38.00
De coton \$45.00
Drèches de brasserie \$26.00
Drèches de distillerie \$28.00

PRIX DE GROS A QUEBEC

Fournis par TANCREDE AVARD,
34-36, rue Henderson, Québec.

Première patente \$2.60
Deuxième patente \$2.40
Forte à boulanger \$2.35
Farine à Pâtisserie \$2.35

ALIMENTS A BETAIL

la tonne
Son \$25.25
Gru rouge \$26.25
Gru blanc \$30.25

RATIONS BALANCES "AVARD"

Ration laitière mélangée 24% \$78.00
Ration laitière contrôle 18% \$94.00
Ration pour veaux 36% \$33.00
Ration pour vaches 15% \$37.00
Ration truie d'élevage 15% \$39.00
Ration truie après mise-bas 18% \$37.00
Ration porcelet du sevrage 23% \$36.00
Ration jeune porc 50 à 150 17% \$37.00
Ration porc engraissement 14% \$43.00
Moulée pour la ponte 20% \$45.00
Moulée engraissement (coqs) 16% \$40.00
Moulée renard (viande) 25% \$72.00
Moulée renard (poisson) 40% \$80.00
Moulée pour chiens \$45.00
Moulée pour lapins \$45.00

GRAINS Ronds ET MOULUS

le minot
Avoine Manitoba No. 1 Feed 45
Blé No. 4 d'alimentation 80
Blé d'Inde Africain 95
Orge d'alimentation 65
Sarrasin 75
le 100 lbs
Moulée d'avoine pure \$1.50
Farine de blé d'Inde \$1.85
Blé d'Inde cassé nettoyé \$1.90
Moulée d'orge pure \$1.50
Criblures blé moulées \$1.25
Gluten et son de maïs \$1.65

Marché des bestiaux

Lundi, 12 novembre, 1934

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, aujourd'hui :
Bétail, 1784; veaux, 1,220; pores, 1,774; moutons, 2,428.

BETAIL

Les expéditions ont été beaucoup plus fortes que ce à quoi nous nous attendions et le gros des sujets offerts était de qualité inférieure. Les prix pour ces sujets ont été fermes soit de 1 sou à 2 sous pour les sujets destinés à la mise en conserve ainsi que pour les réacteurs; la demande pour ces derniers est assez bonne. Les bouvillons communs se vendaient de 2c à 2 1/2c et les moyens allaient de 3 1/2c à 4 1/2c la livre; il n'y avait pas de bouvillons de bonne qualité. Les bonnes vaches rapportaient de 2 1/2c à 2 3/4c, quelques-unes de choix à 2 3/4c, et les moyennes de 1 3/4c à 2 1/2c. Les taureaux étaient fermes de 1 1/2c pour les communs jusqu'à 2 1/2c pour les meilleurs. Les génisses et les taures de bonne qualité se payaient 3 1/2c et la plupart des moyennes de 2 1/2c à 3c. Nous nous attendons à des arrivages plus faibles et de ce fait il se pourrait que les prix remontent; la température plus froide serait aussi de nature à aider à l'amélioration de ce marché.

VEAUX

Les veaux de lait se sont maintenus fermes aux prix de la semaine dernière. Les sujets de choix se payaient de 6 1/2c à 7c; les bons de 5c à 6c et les communs de 4c à 4 1/2c la livre. La demande semble devoir se maintenir et même à quelque chance de s'améliorer au cours des quelques semaines à venir. Les faibles expéditions de veaux de champs ont porté les prix à un quart de sou la livre de plus. Les ventes se faisaient de 2 1/2c à 2 3/4c, avec la majorité des ventes à 2 1/2c la livre.

MOUTONS

AGNEAUX
Les ventes faites à l'ouverture du marché se faisaient de 6 1/2c à 6 3/4c pour les sujets de bonne qualité, mais plus tard les prix se firent de moins en moins fermes et les bons agneaux ne rapportaient plus que 6 1/2c la livre. Nous nous attendons à ce que les prix puissent se maintenir fermes, quoique la qualité moyenne des expéditions soit inférieure à ce qu'elle a été au cours de l'automne. Les agneaux non castrés et les sujets pesant plus que 100 livres en subissaient une de un sou la livre. Il y a possibilité de voir les prix monter quelque peu pour les agneaux de vraie bonne qualité. La demande pour les moutons était assez bonne et les ventes se faisaient de 1 1/2c à 3c la livre.

PORCS

Les conditions sur le marché du porc continuent à ne pas être des plus brillantes et la baisse de ces dernières semaines s'est encore accentuée quoique moins qu'il y a huit jours. Les acheteurs se montraient assez anxieux d'avoir des pores, mais il a été impossible de les amener à payer plus que 7.65 pour les bacs. Ce prix représente une amélioration sur la fin de la semaine dernière alors que tout portait à croire que le prix d'aujourd'hui ne serait que de 7 1/2c, mais il est très difficile dans le moment de dire dans quel sens pourrait s'effectuer une réaction si elle devait avoir lieu. Notre marché local semble être trop élevé si l'on tient compte des autres marchés canadiens, mais nous avons confiance que le niveau actuel n'ait pas à souffrir de ce fait.

Le grand facteur du moment en ce qui concerne le prix de nos pores est indubitablement le marché anglais, et tant que ce dernier sera instable, nous ne pouvons nous attendre à ce que le nôtre puisse se fixer définitivement. Les coupes ordinaires étaient en vigueur. Les truies se vendaient assez bien de 5 1/2c à 6c la livre.

MESSAGE AUX CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

JETEZ quelques piastres, chaque année, dans la Caisse des **PREVOYANTS DU CANADA**. Vous RECOLTEREZ en rentes au taux actuel, VOTRE VIE DURANT, deux fois et demie le capital que vous aurez semé chez les

PREVOYANTS DU CANADA

RECOLTE 1934

TROIS CENT MILLE piastres seront payées aux Canadiens Français de la Province de Québec, par les Prévoyants du Canada pour les rentes de l'année 1934.

PRES DE DEUX MILLIONS
Depuis 1929, près de deux millions ont été payés en rentes aux sociétaires-rentiers des Prévoyants du Canada, dans la Province de Québec.

SUIVEZ LE BON EXEMPLE, FAITES DES HEUREUX

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes :

Engrais alimentaires
Tôle ondulée
Clôture de fils barbelés
Treillages métalliques
Peinture et ciment à Couvertures

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au :
SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5505, boulevard Saint-Laurent,
Montréal.

Tél. : Harbour* 2116

E. W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurrieres et fromageries.

304, Place d'Youville -:- MONTREAL

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow
OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

PRIX DU BEURRE ET DU FROMAGE

LUNDI, LE 7 NOVEMBRE 1934

95 boites beurre pasteurisé No 1 19 5-16c. la lb
19 boites beurre pasteurisé No 2 18 13-16c. la lb
62 boites fromage blanc No 1 9 3-16c. la lb
130 boites fromage coloré No 1 9 5-16c. la lb

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre insertions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

GRATIS : — Musique à bouche, canif, allumeur ou crayon automatique, plan pour annoncer l'onguent "CAMPREX", merveilleux composé contre hémorroïdes, enures, eczéma, etc. Enverrons une prime gratis et trois boîtes pour vendre, 35 cents chacune sur réception de \$1.05. (Mentionner : La Terre de Chez Nous). La Camprex Campagna Fabrique, St-Jean de Chester, P.Q.

J.-F. Dionne, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC
4692, rue Adam
Montréal.

Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.

Tél. : CLairval 5940 J.

\$25.00 GRATIS

CONCOURS

Avec les lettres suivantes, formez les noms de trois grandes villes du Canada.

MTONERAL -- TNOTOOR -- WNEINGIP

Lorsque vous les aurez trouvés, adressez votre réponse à :

Case Postale 140,
Saint-Hyacinthe, P.Q.

POUR TOUX
Rhumes-Bronchites-
Sirop
Toujours le meilleur
Mathieu

CAPTUREZ 10 à 15 RENARDS

PAR SAISON !

TRAPEURS ! La saison de la chasse approche. Nous offrons **SECRET INFAILLIBLE** pour capturer le **RENARD**. Facilement préparé à la maison. Ne coûte rien. Pas d'expérience nécessaire. Envoyé sur réception de \$1.00. Accès assuré. Même prix pour chacun des secrets permettant de capturer : Loups, visons, rats, belettes, martres, etc. Les Recherches Scientifiques, Enr. Dept. "I", Lac Mégantic, Québec.

Huile de foie de morue pour voiture et renard \$1.00 le gallon. Canistres émaillées 2 1/2 pour conserve; \$4.50 le 100, fret payé par 50. Casier 35, St-Fabien (Rimouski).

Réparons Clippers

MERCI AUX MILLIERS DE CLIENTS de l'an dernier. J'ai passé cette année les lames de clippers pour "chevaux et bêtes à cornes" sur nouvelles machines automatiques. Ouvrage parfait et garanti 0.35 sous le set. Contentez à expédier par mail à R. H. Anelle, Pierreville, comté Yamaska, P.Q.

TRAPEURS

Désirez-vous prendre beaucoup de gibier cet automne, tel que vison, renard, etc. ? Écrivez-nous en envoyant 5 sous en timbres, nous vous dirons le secret. Adressez : Lorenzo Alain, Capouge, P.Q.

CLIPPERS . . . Lames aiguisées, ouvrage garanti. 30c. le set. "Clippers Barbiers" 20c. Herminégilde Fontaine, fils, Notre-Dame Pierreville, Qué.

CULTIVATEURS, débarrassez vos chevaux des vers en leur donnant la poudre de 30c. le paquet ou 4 pour \$1.00, en vente chez Omer Ouellet, St-Mathieu (Rimouski).

A VENDRE : Abeilles italiennes provenant d'un bon rucher. Pour informations et prix, s'adresser à : — Elzéar MORISSETTE, Milton, (Shefford).

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux **CERCIERS ET SYNDICATS** qui veulent annoncer "en groupe" leurs **VENTES** et leurs **ACHATS**.

A VENDRE : Taureau de 3 ans classé X. Veaux mâle et femelles, aussi vaches de tous âges. Sujets de choix. Troupeau Holstein acéré. Robert Proulx, La Baie (Yamaska).

Le Cercle de l'U. C. C. de St-Philippe de Windsor offre à vendre des arbres : peupliers et autres arbustes. Pour informations et prix, s'adresser à M. O. de Tardy, Bromptonville, P.Q.

A VENDRE : poulettes et cochets de race Wyandotte Blanche provenant d'Ontario au prix de \$1.50 le couple. Cochets reproducteurs : 1-50 chacun. S'adresser à Fridolin Roy, Sec. de l'U. C. C., S.-Prosper (Dorchester.)

NOUVEAU PETRIN BONNE MENAGERE

Permet un excellent travail à domicile.

Prix, fret payé : \$1.95.

Argent avec la commande.

J.-F.-X. Laliberté,

St-Anselme, (Dorchester.)

Soyez votre propre patron et faites-vous un bon revenu en vendant nos nécessités Position permanente. Aucun risque. **DEMANDEZ DETAILS ET CATALOGUE : LA CIE DES PRODUITS FAMILIEX.** 570, rue St-Clément, MONTREAL P.Q.

Pour vérification municipale ou scolaire consulter les prix de

LEO BLANCHARD

Vérificateur-Autorisé Classe "B" St-Jean-Baptiste de Rouville, P. Q.

A VENDRE : Cochets Plymouth Rock Barrés provenant de mères 200 œufs et plus; contrôle R.O.P., ayant subi épreuve du sang. S'adresser : Marc-Etienne Robert, St-Marc-sur-Richelieu, P.Q.

Or pur \$35. l'once. Soyez certains d'obtenir le plein prix pour votre bijouterie vieil or, dents d'or, etc., en transigeant directement avec les raffineurs. Comptant par retour de la maille. Paquets retournés port payé si vous n'êtes pas satisfaits. Provincial Refiners, Dept. 3, 361, Yonge St. Toronto.

POUR \$8.50

Sertisseuses "Canada" ferment plusieurs fois la même boîte, deux grandeurs, \$9.00; autres grandeurs aux plus bas prix; fonctionnent sur coussinets à billes, pas d'usure possible, garanties bien fonctionner sinon argent remis. **O. Fournier, St-Charles, Co. Bellechasse, P.Q.**

A VENDRE.—Plusieurs tonnes de bon Foin à vendre. S'adresser à : J.-L. Bernard, curé, St-Adalbert, (L'Islet).

Peaux renards argentés, \$40.00. Renards vivants, élevage, \$50.00. direct du ranch. S'adresser : **Renardière St-Barthélemi, Engr. C.P. 101, Tél. Bell. 15**

Aiguillage de Tondeuses

M. Polydore Demers, Village de l'Ange-Gardien de Rouville, affine les lames de tondeuses à 50 sous, pour membres de l'U. C. C. seulement. Travail garanti.

Graine de mil, graine de trèfle

"Le Cercle de l'U. C. C.", à St-Thomas de Montmagny, se propose de grouper pour lui-même et son voisinage, une forte commande de graine de mil et de graine de trèfle. Il demande aux producteurs de ces graines leur adresse et la liste de leurs prix. La vente directe de ces graines par le producteur aux consommateurs lui paraît être l'une des plus intéressantes activités de l'U. C. C. Les communications pourront être adressées à M. Eugène-G. Fournier, secrétaire du cercle.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR L'HON. ALFRED DURANLEAU, MINISTRE DE LA MARINE

Congrès régional de l'U. C. C. diocèse de St-Jean, à Contrecoeur, le 15 octobre.

Pour beaucoup, je n'aurais voulu manquer l'émouvant spectacle que s'offre ce soir à mes regards, le spectacle que vous avez offert au cours de cette journée avec tout ce qu'il inspire de confiance et d'espoir.

Grâce à Dieu, sans doute, mais, suis-je tenté de dire, grâce d'avantage à vous, grâce à ceux qui ont fondé cette admirable association, et qui ne cessent, à force de dévouement et de travail, de la maintenir vivante et agissante, nous pourrions nous dire en quittant cette salle que pour l'homme des champs enfin l'ère de la résignation passive du laisser-faire, de l'isolement est définitivement close, que l'heure a maintenant sonné, de l'union des énergies et des efforts, l'heure de la coopération.

Aussi, je ne saurais trop vous remercier de la courtoise invitation qui me vaut l'honneur et la joie véritable de me trouver ce soir avec vous.

Surtout, je ne saurais féliciter trop chaleureusement ceux de vos officiers qui ont tracé le programme de ce congrès, d'avoir su l'adopter si exactement aux plus pressants besoins de l'heure, d'avoir proposé à vos réflexions et à vos échanges de vues des questions dont l'importance s'impose à tous les esprits : Crédit agricole, écoulement des produits sur les marchés, caisses populaires, municipalisation des cours d'eau et enfin le malaise de l'industrie laitière et les remèdes que l'on peut attendre en cette matière d'une action sagement coordonnée, autant de sujets qui méritent de retenir votre attention au plus haut point, autant de sujets qui ont été traités aujourd'hui par des spécialistes, par des compétences reconnues. Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre ces lumineux exposés, mes devoirs ministériels m'ayant retenu à Ottawa toute la journée, mais je m'en ferai communiquer la substance et croyez bien que je ne manquerai pas d'en inspirer mes actes et d'y fortifier mes convictions.

Messieurs, vous êtes-vous jamais arrêtés à penser, dans le calme paisible d'un soir d'été, si propice à la méditation, vous êtes-vous jamais arrêtés à penser qu'au sein de votre solitude, vous n'êtes jamais seuls? Que seuls de tous ceux qui doivent demander au labeur quotidien le pain de chaque jour, vous recevez à tout instant l'aide de la nature qui travaille avec vous, et pour vous lorsque vous goûtez un repos bien mérité, en faisant germer, grandir et mûrir la semence que vous avez confiée au sol. Vous êtes-vous jamais rendu compte que vous êtes l'objet constant d'une sollicitude que je pourrais à bon droit qualifier d'universelle.

Regardez ici même, ceux qui se pressent sur cette tribune, tous nous sommes accourus avec empressement, non pas vous apporter l'expression d'une sympathie purement platonique, mais bien vous assurer de notre fervent désir de vous aider, de soutenir, de prolonger votre effort, de mettre à votre service ce que nous pouvons posséder de talents et d'énergies.

Au cours de cette journée, un représentant des professions libérales, monsieur le notaire Poirier, vous a livré le fruit de ses patientes études et de sa profonde expérience en matière de caisses populaires. Tout à l'heure, un autre professionnel, Monsieur Ver-

schelden, président de l'A. C. J. C., vous assurera la franche, l'ardente collaboration des Jeunes de toutes classes et de tout rang social. Entre temps, ce sont vos représentants dans les conseils de la nation qui vous apportent, eux aussi, le témoignage de leur bonne volonté sincère et active.

De tout temps en ce pays, l'Eglise et l'Etat se sont donné la main pour seconder l'effort de l'agriculteur. L'Eglise, qui depuis plus de trois siècles, depuis le jour où pour la première fois un prêtre mit le pied sur notre sol, s'y est enracinée en même temps que les premiers colons. Le prêtre qui n'a jamais cessé d'être un guide, un conseiller sûr autant que discret, le prêtre qui ne manque jamais d'accompagner le défricheur dans la forêt, lorsqu'il ne l'a pas précédé comme missionnaire. L'Eglise qui prend place au milieu de vous, aujourd'hui, en la personne du Pasteur de ce diocèse, un évêque que sa réputation de savoir et de vertu avait précédé parmi nous, que nous admirons d'un peu loin et que nous avons bien vite appris à aimer, l'Eglise qui, à chacun de vos congrès, prend si large sa part de travail et de direction et qui par la voix de votre aumônier, Monsieur le curé Fernet, va dégager à vos regards les conclusions pratiques à tirer de ce congrès.

Et l'Etat, messieurs, l'Etat ne s'est pas montré, lui non plus, indifférent à votre sort : laboratoires, écoles d'agriculture, bien avant les écoles commerciales ou techniques, fermes expérimentales, services d'agronomes, etc., il a tout mis en oeuvre pour vous aider et vous guider au besoin.

Au cours de la dernière session, pour ne parler que de ce que je connais le mieux, le parlement où j'ai l'honneur de siéger, a adopté trois lois, trois mesures exceptionnelles destinées à venir en aide à la classe agricole. Pour vous permettre de rester sur vos terres, il vous offre la loi des compromis qui vous place dans une situation plus favorable que n'importe quel commerçant, puisqu'elle enlève à vos créanciers, pour le confier au Juge, le droit d'accepter le mode que vous offrez de régler vos dettes.

Pour vous permettre de rendre plus fructueuse l'exploitation de vos fermes et vous libérer de vos embarras financiers, une deuxième loi a réduit pour vous à 5 1/2 pour cent le taux du prêt agricole fédéral et a augmenté considérablement votre pouvoir d'emprunt en vous permettant d'emprunter du gouvernement même sur deuxième hypothèque.

Enfin, pour vous préserver des désavantages d'une distribution intempestive et supprimer les intermédiaires inutiles et coûteux,

l'Etat fédéral vient de mettre sur pied un vaste organisme qui, en collaboration avec vous, se charge de placer vos produits sur le marché aux époques et dans les conditions les plus favorables, c'est l'office des ventes des produits agricoles. Il est à votre disposition, à condition seulement que vous consentiez à vous en servir. Mais pour vous en servir, une seule chose est nécessaire, une chose qu'aucun gouvernement, qu'aucun corps public, qu'aucune Eglise ne puisse accomplir à votre place : c'est-à-dire vous unir, vous former en coopérative.

Jamais vous ne pourriez croire, messieurs, jusqu'à quel point la pratique de l'individualisme, de la néfiance et de l'isolement nous a fait dommage, vous a fait dommage surtout à vous, cultivateurs! Jamais vous ne serez trop convaincus de l'utilité, de la nécessité urgente de la coopération, de l'action concertée lorsqu'il s'agit de placer nos produits sur les marchés. Ce sont les coopératives, pour ne citer qu'un seul exemple, qui ont permis au Danemark, un petit pays grand comme la main, de vendre en Angleterre 6 ou 7 millions de bacon, alors que nous, avec un marché réservé, un quota de 250 millions de livres, n'arrivons pas encore à y exporter 60 millions de livres. Ce sont les coopératives, et les coopératives seules qui assurent l'uniformité du produit, la permanence de sa qualité, conditions indispensables à la création et à la conservation d'un marché stable et constant.

Aussi, je ne saurais trop, nous ne saurions trop nous engager, car ici j'ai le sentiment d'exprimer la pensée unanime de tous vos hôtes — nous ne saurions trop vous engager à fonder et maintenir parmi vous de ces sociétés coopératives qui, seules, feront votre force et votre succès.

Sans doute, il ne serait bien plus agréable de vous décerner compliment sur compliment et d'entonner un couplet à la gloire de l'agriculture, mais je croirais manquer à mon devoir, si dans une réunion comme celle-ci, si je ne vous invitais pas, si je ne vous pressais pas de combattre sans répit cet individualisme meurtrier, le mot n'est pas trop fort, qui nous a fait tant de mal dans tous les domaines.

La coopération, l'action commune, ou pour être plus explicite, la mise en vente en commun des produits du sol, accélérera votre progrès matériel et décuplera votre influence dans le domaine politique.

Vous allez me dire, peut-être, que je prêche à des convertis, puisque vous êtes là! tant mieux! Mais alors, devenez apôtres vous-mêmes, apôtres de l'union, de votre union, apôtres de la coopération sous la forme la plus active et la plus efficace. Et aussi, lorsque vous ferez entendre votre voix, ce ne sera plus la voix d'un seul que vos gouvernants, quels qu'ils soient, devront écouter, ce sera la grande voix du sol, la voix de cette terre canadienne, qui, après nous avoir nourris notre vie durant, nous recueillera encore en son sein lorsque nous irons dormir notre dernier sommeil!

MINISTRE DE L'AGRICULTURE DIVISION DES SEMENCES

Les prix du foin et de la paille, la tonne sur les marchés domestiques le 5 novembre 1934

QUEBEC

Foin de mil, No 2	16.00
Foin mêlé, No 2	15.00
Paille d'avoine	10.00

MONTREAL

Foin de mil, No 2	12.50 à 13.00
Foin de mil, No 3	11.00
Foin de trèfle	10.50 à 11.00
Foin mêlé, No 2	11.00
Paille	7.00 à 7.50

LE BUCHERON

NOTRE ASSOCIATION

Résumé d'une causerie donnée au congrès de l'U. C. C., jeudi le 8 novembre, par **Ls-Philippe Côté**, Organisateur Général de la Section des bûcherons.

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du clergé,

Messieurs les Unionistes.

Au nom des membres de la très jeune association des bûcherons catholiques, je veux tout d'abord remercier les organisateurs de ce congrès de m'avoir permis de venir annoncer à cette réunion, la naissance d'une "fille" à l'Union catholique des cultivateurs.

Son entrée dans le monde du syndicalisme, date du 4 juillet dernier, lors d'une assemblée du Bureau de Direction de l'U. C. C. à son secrétariat à Montréal.

Elle a été "baptisée" au premier congrès des bûcherons, tenu à Rimouski, le 21 août dernier.

Et, depuis, elle a eu le très grand honneur d'être "confirmée" par son Eminence le cardinal R.-M. Villeneuve, O.M.I., Archevêque de Québec.

La plupart d'entre vous, Messieurs les congressistes, avec entendu à la radio ou lu dans "La Terre de Chez Nous" les premiers balbutiements de l'enfant.

Par sa bouche se sont échappés les cris de détresse de toute une classe de notre peuple. Tout le monde connaît aujourd'hui les misères endurées par les bûcherons qui ont été honteusement exploités.

Leurs cris ont été entendus, car une législation récente est venue à leur secours. Elle n'est ni complète, ni parfaite, mais elle nous apporte un rayon d'espoir pour l'avenir.

Dans les quelques minutes mises à ma disposition, on m'a demandé de vous entretenir de législation forestière.

N'ayant pas l'honneur d'appartenir à l'Ordre des avocats, je n'ai pas la prescription de jouer ici la rôle d'interprète ou d'embrouilleur des lois. Pour répondre à l'appel de notre distingué Président, je me contenterai de citer les plus récentes, avec quelques commentaires.

L'hiver dernier, nos législateurs ont créé une Commission dite de Contrôle et de Surveillance des opérations forestières. Les commissaires n'ont reçu que des pouvoirs limités. De fait, ils n'exercent un contrôle direct que sur les mesures du bois coupé sur les terres de la Couronne.

L'Ordre en Conseil No 1142, sanctionné le 23 mai dernier par le Lieutenant-Gouverneur, pour déterminer le volume légal d'une corde de bois, n'a pu attendre les seigneuries et autres terrains privés.

Les commissaires ont aussi un contrôle "indirect" sur le paiement des salaires aux bûcherons qui travaillent sur les concessions forestières du Gouvernement.

La Commission "demande" humblement aux concessionnaires de payer un salaire minimum de \$30.00 par mois, net, aux bûcherons.

Pour se faire obéir, messieurs les commissaires n'ont que la menace de retenir la diminution des droits de coupe consentie aux concessionnaires par le gouvernement.

Et, c'est tout!

Ils n'ont rien à faire avec l'hygiène des camps; rien à voir si les bûcherons sont surchargés quand ils achètent aux "jobbers" des outils ou autres marchandises; ils n'ont pas non plus le pouvoir de fixer la durée des heures de travail.

Il est dit en toutes lettres que seuls les employés pourront avoir recours aux tribunaux de juridiction civile pour faire imposer les pénalités prévues par la présente loi.

En résumé, l'employé devra poursuivre son patron!

C'est l'histoire qui se répète du pot de terre contre le pot de fer!

Malgré les pouvoirs restreints qui lui ont été donnés, la Commission, depuis qu'elle a commencé à fonctionner, a rendu de grands services aux bûcherons.

Au nom des membres de notre association, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour offrir à M. Paul Joncas, le digne et dévoué président de la Commission forestière, l'expression de notre gratitude pour son urbanité et son esprit de justice pour les humbles travailleurs de la forêt.

Comme vous le constatez, Messieurs, le programme de la Section des Bûcherons reste chargé. Il nous reste à réclamer entre autres réformes:

Une loi du salaire minimum pour les bûcherons avec sanction; la fixation de la corde de 128 pieds cubes pour toutes fins; substituer le cubage des billots à l'échelle désuète et erronée encore en usage; l'application d'une loi

d'hygiène dans les camps et établissements de chantiers; une loi de pension du vieil âge; continuer notre campagne contre le blasphème et le travail du dimanche, etc.;

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un problème qui intéresse tous les membres de l'U. C. C.

Puls tôt qu'on ne le pense, nos forêts qui sont loin d'être inépuisables, auront besoin d'être renouvelées.

Le problème de la reforestation de nos terres incultes est déjà posé. Les cultivateurs de la Province de Québec, en outre de faire produire à la terre des légumes, des céréales et des fruits, devront bientôt s'occuper de sylviculture.

L'association des bûcherons veut coopérer à cette oeuvre urgente; elle ne veut pas être vue et connue pour une simple organisation de déboiseurs et de faucheurs de forêts. Si nous voulons continuer de récolter, il nous faudra semer et planter.

Le jour que vos fils revenant des chantiers planteront sur vos terres incultes, autant de jeunes arbres qu'ils en auront abattus durant l'hiver, le problème de la survivance de nos belles forêts sera bien prêt d'être résolu.

Pour compléter cette tâche, l'enfant de l'U. C. C. est encore bien jeune, mais, comme vous le savez, c'est le propre des jeunes d'être remplis d'idéal et d'ambition.

Votre élève ne demande qu'à grandir et à se fortifier: Elle vivra!

Oui, elle vivra, car elle a une mission à remplir.

Marchant sur les pas de l'Union-mère, elle atteindra son but qui est de ramener au foyer du bûcheron, la paix, le bonheur et la joie de vivre.

Pour terminer, permettez-moi de vous dire quelques mots d'une question qui est à l'ordre du jour.

Une enquête conduite dernièrement à Montréal a révélé l'existence de groupements communistes chez nous. Comme ils exercent leur propagande surtout au milieu des pauvres, c'est dire qu'ils ont porté tout d'abord leur attention vers les bûcherons. Ils les sollicitent et les endoctrinent en plus grand nombre qu'on ne le pense.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudraient "voir de leurs yeux", une "cellule" communiste n'ont qu'à se rendre au bout de la rue Henderson, en arrière de la gare du Palais, dans la ville hospitalière de Québec.

Dans un sale trou, sous le masque d'une société nationale, se meuvent dans une atmosphère empestée, une dizaine de disciples de Lénine.

Sur les murs du bouge, les visiteurs pourront lire des appels enflammés à la grève.

Quand vous aurez vu cet attristant spectacle se dérouler à l'ombre même des bâtisses de notre Parlement, vous déciderez, auquel des deux groupes, celui de notre association ou celui des bolchévistes vous devez donner aide et protection.

Mais, nous leur demandons en même temps de rester des citoyens paisibles.

Notre constitution se prête admirablement aux réformes.

Pourquoi irions-nous emprunter à l'étranger des formules de haine et de révolte?

NOTRE CONGRES

(Suite de la première page)

mière heure ont su, en termes éloquentes et émus, rappeler leur dévouement à cette oeuvre nationale; le dixième anniversaire de l'U.C.C. était le lieu propice pour relier le passé à l'avenir.

Un dernier vœu en marge de ces belles journées: que les cultivateurs, partout dans notre Province, prennent la résolution de rentrer sans retard dans les rangs de l'U.C.C., notre organisation professionnelle est la fillette légitime de l'agriculture et comme telle, elle a droit à l'estime et au respect de tous.

R. M. P.

CONCOURS DE LABOUR

(Suite de la page 8)

Liste des Donateurs de prix

Mgr A. Piette, curé; MM. Aimé Piette, aumônier du Cercle; Masta Dupuis, aviseur technique, B.S.A.; Anthime Charbonneau, agronome régional, B.S.A.; Jos. Marion, maire de Saint-Jacques; Rosaire Rock, gérant de la Coopérative de tabac, B.S.A.; Jean Flammand, instructeur en tabac, B.S.A.; David Dupuis, manufacturier de tabac; Réginald Marion, gérant d'une manufacture de tabac; Théophile Marion, restaurateur; Jos. Contant, cultivateur; Paul Lachapelle, sellier.

Remerciements sincères à MM. les juges et généreux donateurs du concours; félicitations chaleureuses à l'organisateur en chef, M. Masta Dupuis, et aux concurrents; vœux ardents à la famille Jaciste et à son dévoué aumônier, M. l'abbé Aimé Piette.

LETTRE HEBDOMADAIRE AUX CULTIVATEURS

(Suite de la page 7)

posés que ceux qui restent à l'intérieur à être débarrassés de ces parasites.

Quand traiter les chevaux contre les vers? Le mois de décembre et le mois d'avril sont ceux qui conviennent le mieux. A cette Station, tous les poulains, même ceux de l'année, sont traités pour les vers en décembre avant de prendre l'hivernement; c'est une bonne pratique qui devrait être adoptée par tous ceux qui élèvent des chevaux. Quant au traitement et à la manière de l'administrer, on devra s'adresser à un vétérinaire; car cette besogne comporte certains dangers si elle n'est pas faite par quelqu'un expérimenté.

ENTRETIEN DE L'ERABLIERE

Bientôt ce sera la fin des tra-

tes vous devez donner aide et protection.

Nous invitons nos bûcherons à s'unir pour sauvegarder leurs intérêts.

Mais, nous leur demandons en même temps de rester des citoyens paisibles.

Notre constitution se prête admirablement aux réformes.

Pourquoi irions-nous emprunter à l'étranger des formules de haine et de révolte?

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C.
5505 Blvd Saint-Laurent
Montréal

Diamètre 4 pouces 1/2
lumière teinte dans la
masse, d'un diamètre de près
d'un pouce et d'une hauteur
extérieure de plus d'un
demi-pouce

Prix à nos bureaux

80 cents,

frats de maille en plus

10 cents.

vaux champêtres; ce sera aussi le temps de mettre un peu d'ordre autour des bâtisses. Ensuite, il serait bon de rendre visite à l'érablière; car elle aussi exige quelques soins.

Tout d'abord, il faut enlever les troncs d'arbres ainsi que les branches tombées dans l'érablière au cours de l'été. Ce bois pourra être utilisé à la sucrerie ou à la maison. De plus, il faut couper les arbustes et les essences étrangères à l'érablière pour favoriser le développement des érables et leur permettre de recevoir les rayons bienfaisants du soleil. Il faut laisser entre les érables une distance convenable afin d'avoir des arbres robustes et abondants en sève le printemps.

HEURE CATHOLIQUE

La causerie religieuse à l'Heure catholique du 18 novembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur, sera donnée par le R. P. Geores-Albert, provincial des Franciscains. Il parlera de la première persécution générale de l'Eglise.

Cette causerie commence à 6 h. précises. A 6 h. 20, audition de chant religieux par la Schola Cantorum sous la direction de M. J.-N. Charbonneau. A 6 h. 45 causerie sur les missions des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges.

IMPRIMERIE ALVET

SOMMAIRE

En marge du Congrès	85
Rapport du Congrès	86 - 87
Echos de Cercles	88
Résolutions du Congrès général	89
Page féminine	90
Cours-à-domicile	91
Aux Jeunes	92
Consultations légales	93
Page du Marché	94
Allocution de l'hon. Durand	95
Vous verrez le titre de l'article?	96

Riche et agréable en saveur

THÉ "SALADA"

'Frais des plantations'

Ls-Philippe Côté

Organisateur Général

Section des Bûcherons
U.C.C.

151, rue Colomb,
Québec